

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE FORTIN, président
M. MICHEL GERMAIN, commissaire
M. JACQUES LOCAT, commissaire
Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 9

Séance tenue le 12 octobre 2010 à 19 h 30
Hôtel des Seigneurs
Salles Gala 1 et 2
1200, rue Johnson
Saint-Hyacinthe

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT 1
DÉPÔT DE DOCUMENTS 2
PRÉSENTATIONS
LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
1. MINISTÈRE DES FINANCES
M. Luc Monty 7
2. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
M. Jean-Yves Laliberté..... 15
M. Jean-François Lamarre..... 17
3. L'ASSOCIATION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE DU QUÉBEC
Mme Hope Deveau-Henderson 22
REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION 32
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. JACQUES TÉTREAULT 69
Mme KIM CORNELISSEN..... 75
M. JACQUES ARCHAMBAULT 80
M. YVON RUDOLPHE 82
Mme LISE THIBAULT (par Internet) 86
QUESTIONS DE LA COMMISSION 87
MOT DE LA FIN 89

**SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette neuvième séance de l'audience publique sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec.

10 Bienvenue également aux personnes qui sont à Saint-Édouard-de-Lotbinière et à Bécancour pour participer en direct aux travaux de la Commission d'enquête par visioconférence interactive, ainsi qu'aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet.

15 Je suis Pierre Fortin, je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique, je suis secondé par les commissaires Michel Germain, Jacques Locat, Nicole Trudeau.

20 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une déclaration de services aux citoyens. Il met à votre disposition un questionnaire afin de connaître votre appréciation des services qui vous sont rendus. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel à l'arrière de la salle à la fin de la soirée.

25 Ce qui est dit en audience publique est enregistré. Les transcriptions seront accessibles environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique sur le site Web du BAPE, au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM ainsi que dans les centres de consultation ouverts dans les trois (3) régions concernées dont vous trouverez la liste à l'accueil. Les documents et les renseignements obtenus par la Commission d'enquête y seront également accessibles.

30 Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Monique Gélinas, coordonnatrice à la Commission d'enquête, qui est dans la salle située à l'arrière, ou encore à madame Louise Bourdages à la salle de Saint-Édouard-de-Lotbinière, et madame Marie-Josée Méthot à Bécancour.

35 La séance de ce soir débutera par la présentation de quinze (15) minutes de monsieur Jean-François Lamarre et monsieur Jean-Yves Laliberté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

40 Sera suivie par une présentation d'un représentant du ministère des Finances sur les retombées économiques.

Suivra pour un autre quinze (15) minutes la présentation de madame Hope Deveau-Henderson de l'Association pétrolière et gazière du Québec sur l'évaluation des retombées économiques du développement du Shale d'Utica.

45 La Commission posera ensuite ses questions jusqu'à vingt et une heures (21 h). Nous prendrons une pause de dix (10) minutes par la suite et reprendrons avec des questions des participants si la Commission a terminé son questionnement, pour terminer la séance à vingt-deux heures trente (22 h 30).

50 Pour la période de questions, je tiens vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demande aux participants d'éviter les préambules. Une seule question par intervention est permise et ce, sans sous-question, et bien sûr sur le thème de la séance en cours.

55 Vous pouvez vous réinscrire au registre si le temps nous le permet. Toutes les questions et réponses me sont adressées.

60 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

65 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Avant de laisser la parole aux présentateurs, je désire vérifier si les personnes-ressources ont déposé ou souhaitent déposer de nouveaux documents depuis la dernière séance.

70 Donc du côté de monsieur Jean-Yves Laliberté?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

75 Monsieur le Président, on a déposé les deux (2) présentations qu'on va vous présenter ce soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

80 Merci beaucoup. Du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?

PAR Mme FRANCINE AUDET:

Aucun document à déposer monsieur le Président.

85 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. De la Santé et des Services sociaux?

PAR M. JEAN-PIERRE VIGNEAULT:

90

On a déposé la présentation qui a été faite cet après-midi, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

95

Merci beaucoup. Et du côté du ministère du Revenu?

PAR M. PAUL JR. BERGERON:

100

Aucun document à déposer, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. De l'Institut de la statistique du Québec?

105

PAR M. SÉBASTIEN GAGNON:

Aucun document à déposer.

PAR LE PRÉSIDENT:

110

OK. Du ministère des Finances?

PAR M. LUC MONTY:

115

Nous avons déposé notre document et à cet égard-là, monsieur le Président, je vous ferais la demande de peut-être inverser l'ordre de présentation.

Nous souhaiterions, après entente avec mes collègues du ministère des Ressources naturelles, faire la présentation du ministère des Finances qui serait suivie...

120

PAR LE PRÉSIDENT:

En premier?

125 **PAR M. LUC MONTY:**

En premier.

PAR LE PRÉSIDENT:

130

OK. Il y a pas de problème, c'est accepté, il y a pas de problème.

Du côté de l'Association pétrolière et gazière du Québec?

135 **PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

Merci monsieur le Président. Aucun document à déposer.

140 Mais si vous me permettez une clarification à une question posée dans la session de l'après-midi, pas tout de suite mais peut-être après.

PAR LE PRÉSIDENT:

145 Comment vous dites ça?

PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:

150 Nous avons une réponse que nous avons donnée dans l'après-midi, une clarification à notre réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Je complète le tour, puis je reviens tout de suite à vous.

155 **PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

160

Du côté de Gaz Métro?

PAR M. MARTIN IMBLEAU:

165

Aucun document monsieur le Président. Mais j'aimerais revenir quelques secondes sur la discussion que vous avez eue avec monsieur Jean Trudelle cet après-midi où il était question du dépôt de l'entente de Gaz Métro avec l'UPA qui a été ratifiée la semaine dernière.

170

Il est de coutume chez Gaz Métro de rencontrer de nouveau chacun des agriculteurs qui est affecté par la présence du gazoduc. Et comme ces rencontres-là n'ont pas toutes eu lieu, je vous demanderais de déposer l'entente ratifiée la semaine dernière sous pli confidentiel, le temps que Gaz Métro ait de nouveau rencontré chacun des propriétaires fonciers au cours des quelques prochaines semaines, donc le plus rapidement possible.

175

PAR LE PRÉSIDENT:

Un instant, je vais consulter.

180

Regardez, on pourrait à ce moment-là l'accepter, mais ce que je comprends c'est que d'ici un mois, il serait rendu public?

PAR M. MARTIN IMBLEAU:

185

Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc on pourrait le mettre...

190

PAR M. MARTIN IMBLEAU:

... d'ici quelques semaines au maximum, ça va être rendu public, donc il pourra être déposé dans votre centre de documentation comme tout autre document.

195

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. À ce moment-là, il serait rendu public...

PAR M. MARTIN IMBLEAU:

200

Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

205

... sur notre site Web.

Du côté de l'Université de Sherbrooke, monsieur Éric Gélinas?

PAR M. ÉRIC GÉLINAS:

210

Aucun document.

PAR LE PRÉSIDENT:

215

Merci beaucoup monsieur.

Donc madame Henderson, on vous écoute!

PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:

220

Monsieur Locat a posé une question à monsieur Gadde sur les mesures d'urgence en après-midi, et pendant la pause du dîner nous avons eu une discussion au sujet de cette réponse.

225

Et on veut clarifier qu'au sujet de la disponibilité d'équipements pour répondre aux urgences, tout incident significatif tel qu'une éruption de puits requerrait l'utilisation d'équipements des personnels spécialisés qui sont présentement situés à l'extérieur de la province.

230

Donc pour les incidents moins significatifs seraient traités par les employés de la compagnie formés dans l'utilisation de ces équipements et situés au site, et c'est avec l'assistance des premiers répondants locaux.

Donc c'est juste une clarification de réponse de différents niveaux d'incidents.

PAR LE PRÉSIDENT:

235

Merci beaucoup.

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
1. MINISTÈRE DES FINANCES

240

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je viens tout de suite à mon Luc Monty, la parole est à vous.

245

PAR M. LUC MONTY:

Merci monsieur le Président. Alors je suis Luc Monty, je suis sous-ministre adjoint à la politique budgétaire et à l'économique au ministère des Finances.

250

Je suis accompagné ce soir de deux (2) de mes collègues, Simon Bergeron à la politique budgétaire, à la tarification, et Bertrand Cayouette assis dans la salle, responsable des politiques de taxation aux entreprises.

255

La raison pour laquelle le ministère des Finances fait une présentation ce soir, c'est du fait que l'exploitation du gaz naturel au Québec est une nouvelle industrie en développement dont il a été question de façon importante au budget de mars 2009.

260

À cette occasion, le gouvernement avait annoncé des orientations à l'égard du régime de redevances pour le secteur.

265

Alors d'entrée de jeu, ma présentation va illustrer quatre (4) éléments, sommairement: les enjeux pour le Québec de l'exploitation du gaz naturel; le potentiel économique et le régime fiscal actuel; le nouveau régime de redevances que le gouvernement entend mettre en place en 2011 et qui a été annoncé, une intention annoncée dès l'an dernier en mars 2009; et ensuite, brièvement, nous comparerons les orientations que nous souhaitons prendre en matière de régime de redevances, avec celles prises par d'autres juridictions.

270

Alors succinctement, les enjeux pour le Québec!

275

Évidemment, le développement de l'exploitation au gaz naturel pourrait être un élément important de développement économique, soit en termes de création d'emplois, soit en termes aussi d'une production qui servirait à remplacer des importations, de la consommation de gaz que nous importons présentement.

Des enjeux importants, ça signifie des enjeux importants au niveau du financement des services publics.

280 Les emplois, ça veut dire des revenus pour financer l'ensemble de nos services. Ça veut
dire aussi profiter pleinement des redevances sur des ressources naturelles pour financer ces
mêmes services.

285 Il y a des enjeux évidemment concurremment à cela, il faut avoir à l'esprit la protection de
l'environnement. Alors le développement de ce secteur nécessite, comme pour toute industrie, un
encadrement qui va minimiser les impacts sur l'environnement, c'est-à-dire un encadrement qui va
exiger des garanties et des réglementations nécessaires.

290 Mais ce sera pas aujourd'hui, ce soir, l'objet de ma présentation. Il y a d'autres spécialistes
ici qui vont pouvoir en parler davantage.

Mais c'est un élément qui, en termes de coûts, dont nous devons tenir compte en termes
d'impacts sur nos revenus et sur nos dépenses.

295 Le potentiel économique! Alors sommairement, ce qui était rappelé au budget de mars
2009, c'est que la consommation de gaz naturel au Québec représente treize pour cent (13 %) de
la consommation énergétique totale du Québec en 2007. C'était deux cent dix milliards de pieds
cubes (210 G pi³).

300 L'essentiel de cet approvisionnement provient de l'Ouest canadien et ça constituait des
achats annuels de deux milliards (2 G\$). Deux milliards (2 G\$), c'est quoi, c'est un virgule trois
pour cent (1,3 %) de nos importations totales au Québec. Annuellement, on importe cent
cinquante-sept milliards (157 G\$) de biens et services de l'étranger et deux milliards (2 G\$) pour le
gaz, c'est un virgule trois pour cent (1,3 %) de l'ensemble de ces importations-là.

305 Le potentiel économique! Au budget de mars 2009, et également un estimé était présenté
du potentiel théorique de présence de gaz dans les shales gazéifères du Québec, qui est estimé
entre trente-cinq mille (35 000 G pi³) et cent soixante-trois mille milliards de pieds cubes
(163 000 G pi³).

310 Depuis lors, l'information que nous avons à cet égard n'a pas été démentie, et même des
informations plus récentes, tel que mentionné dans le document qui a été déposé par le ministère
des Ressources naturelles, confirme que le potentiel commercialisable, qu'on estime à vingt-cinq
pour cent (25 %) de ces ressources globales, pourrait atteindre quarante mille sept cent cinquante
milliards de pieds cubes (40 750 G pi³) à terme.

315 Si on rapporte ça en termes de consommation annuelle, tantôt j'ai parlé de la consommation
annuelle de l'ordre de deux cent dix milliards de pieds cubes (210 G pi³), ça voudrait dire qu'on

pourrait avoir des réserves pour notre consommation qui varient entre quarante (40) ans et cent quatre-vingt-dix (190) ans.

320

La valeur de vente de ces produits, si on l'estime, à l'époque on l'estimait au prix courant qui était de l'ordre de cinq (5 \$) et quinze dollars (15 \$) par millier de pieds cubes, ça pouvait représenter deux cent dix milliards de dollars (210 G\$). Et en fonction du régime de redevances qu'on a actuellement, ça pouvait représenter un montant de l'ordre de vingt et un milliards de dollars (21 G\$) de redevances pour le Québec, sur l'horizon de prévisions futures.

325

Alors ce que ça représente, vingt et un milliards de dollars (21 G\$) pour le Québec, si on prend en termes, c'est un stock futur exploité, en termes de redevances, ce que ça représente, c'est l'équivalent de treize pour cent (13 %) de la dette du Québec actuellement qui s'établit à cent soixante milliards (160 G\$).

330

Alors qu'en est-il du régime de taxation, d'imposition générale qui s'applique aux entreprises qui pourraient exploiter ce gaz-là dans le futur? En quoi ça amène des revenus au gouvernement?

335

D'une part, par le régime d'imposition général. Ces entreprises, les entreprises qui souhaitent exploiter ce gaz naturel sont soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés dont le taux est de onze virgule neuf pour cent (11,9 %) des profits.

340

Elles sont soumises aussi à la taxe sur la masse salariale des employés qui représente, pour les grandes entreprises, un taux de quatre virgule six pour cent (4,6 %), quatre virgule vingt-six pour cent (4,26 %) de la masse salariale des employés qu'ils embauchent.

345

Également, présentement, elles sont soumises au régime de redevances en vigueur depuis 1987-88 et qui prévoit que le taux applicable sur les ventes de gaz au puits, leur valeur au puits, s'élève à dix pour cent (10 %) pour une production d'un puits qui est inférieur ou égal à quatre-vingt-quatre mille mètres cubes (84 000 m³) par jour, et dont le taux atteint douze virgule cinq pour cent (12,5 %) de la valeur au puits lorsque le puits produit plus de quatre-vingt-quatre mille mètres cubes (84 000 m³) par jour, ce qui est quand même une production qui est assez élevée et pour laquelle présentement, aucun puits n'est couvert, ne correspond.

350

Alors grosso modo, pour l'essentiel, le régime de redevances actuel est un taux de dix pour cent (10 %) de la valeur au puits.

355

Alors évidemment, comme il a pu être expliqué possiblement dans les derniers jours dans vos séances, l'essentiel des redevances associées à un puits sont versées dans les cinq (5) premières années, soit la période qui correspond à la production la plus importante du puits; en fait, la courbe des redevances, étant donné notre régime, suit exactement celle de la production. Donc

les premières années où la pression des gaz est importante, la sortie des gaz est importante, on obtient plus de redevances, et sur l'horizon de production, les redevances sont moins élevées.

360

Alors on illustre ici la séquence des revenus sur une période de vingt (20) ans.

Et alors, ce que ça donne pour tout ça, c'est ce dont il faut tenir en compte, prendre en compte pour établir les revenus potentiels de redevances à terme.

365

Alors dans la situation présente, il y a plusieurs variables qui pourraient affecter les revenus et les emplois qui pourraient découler de la production. Il y a d'abord les prix.

Présentement, on estime – bien, présentement, les prix de la ressource sont assez bas. Même ils sont revenus à un niveau des années quatre-vingt-dix alors qu'autour de trois dollars et cinquante (3,50 \$) le mille pieds cubes, aujourd'hui, c'était la situation, c'est le niveau des années quatre-vingt-dix alors qu'au niveau des années deux mille, de 2000 à 2008-2009, la moyenne de prix a été d'environ six dollars (6 \$) par mille pieds cubes.

370

Alors néanmoins, l'ensemble des perspectives sont bonnes et sont à l'effet que dans le temps, la demande pour le gaz en Amérique du Nord va être meilleure, que les prix vont se raffermir et qui vont rendre cette industrie-là profitable.

375

Alors les prix sont un élément essentiel, c'est un secteur conjoncturel et qui va être soumis aux aléas de l'offre et de la demande, mais c'est un élément essentiel quand on doit anticiper ou faire des prospectives à long terme sur ce que va être la production au Québec, le nombre de puits, ce que vont être les emplois, ce dont on pourra pouvoir en tirer comme redevances.

380

Donc dans ce que nous vous présentons, et je pense bien dans ce qui va vous être présenté par d'autres intervenants, la notion de risque ou d'incertitude à l'égard des prix est importante puis va être un élément, est un élément qui va pouvoir affecter disons le développement de l'industrie.

385

Néanmoins, dans un contexte où on pense que les perspectives de prix vont s'améliorer avec la croissance économique américaine et ainsi de suite, on peut penser que bientôt, d'ici un (1) an ou deux (2), on pourra augmenter le nombre de puits, on pourrait augmenter la production, le nombre de forages et la mise en production de puits graduellement, au fur et à mesure que les perspectives vont s'améliorer.

390

Si bien que le scénario qu'on pense plausible au Québec, nous, le ministère des Finances, c'est que d'ici un (1) an ou deux (2), on pourrait avoir l'équivalent de trente (30) nouveaux puits forés, ce qui quand même correspond à l'équivalent de ce qui a été fait pendant trois (3) ans. Donc l'an prochain ou dans deux (2) ans, on pourrait avoir, en termes de forages, une trentaine de

395

400 puits. Deuxième année, cinquante (50); troisième année, cent (100), cent cinquante (150), et même atteindre, à la septième année, environ deux cent cinquante (250) puits.

Ce qui permettrait à ce moment-là de réduire, d'avoir un niveau de production qui serait suffisant pour réduire les coûts par puits, les coûts de production par puits et les ramener à un niveau qui soit plus acceptable pour la rentabilité de l'industrie.

405 Présentement, ces coûts-là se situent autour de sept-huit millions (7 M\$-8 M\$) pour un forage, pour que l'industrie atteigne un rendement qui soit similaire à ce qu'il y a dans d'autres juridictions, il faudrait réduire ces coûts-là autour de quatre millions (4 M\$), quatre (4 M\$) à cinq millions (5 M\$) par puits foré.

410 Alors sur cette hypothèse-là, on pense que ça pourra pas tellement aller plus vite que le scénario qui vous est présenté là, du fait qu'on s'attend à un redressement progressif des prix.

415 Ensuite, il faut, comme dans toute industrie, développer le "know how", s'assurer que la rentabilité des puits est plus certaine. On a seulement une trentaine de puits de forés, alors il faudra, dans les prochaines années, atteindre deux (200) à trois cents (300) puits pour assurer que le potentiel est toujours là, et ensuite atteindre un niveau de production annuel, un niveau qui permet deux cents-deux cent cinquante (200-250) forages par année.

420 Ce que ça voudrait dire, cette séquence de production là, ça voudrait dire que, en termes de redevances, vous avez la troisième colonne, que les revenus de redevances, selon le régime actuel, pourraient atteindre, d'ici cinq (5) ans, quatre-vingt-sept millions de dollars (87 M\$), cent trente-huit millions de dollars (138 M\$) d'ici sept (7) ans et d'ici une quinzaine d'années, deux cent trente-deux millions (232 M\$) par année.

425 En termes d'emplois, ce que ça signifie, par exemple, c'est que d'ici cinq (5) ans, si on pense atteindre une production de deux cents (200) puits par année, c'est un milliard (1 G\$) d'investissement que ça pourrait signifier à chaque année; un milliard (1 G\$) d'investissement, ça représente, selon nous, six mille cent (6100) emplois.

430 Comment on a estimé le chiffre de six mille cent (6100) emplois pour chaque milliard d'investissement, c'est que ce secteur-là, il faut se rendre compte que ce secteur-là n'existe pratiquement pas au Québec. Il y a pas de production de gaz.

435 On pense que de l'assimiler, il y a deux (2) exercices possibles, soit de prendre chacune des catégories de dépenses effectives faites par les entreprises, puis essayer d'estimer leur impact économique à l'aide de l'instrument qui est disponible à l'Institut de la statistique du Québec. C'est ce qui a été fait, c'est ce qui va vous être présenté tantôt pour l'étude de SECOR.

440 Nous au ministère des Finances, ce qu'on a fait, on a dit, quel est le secteur qui ressemble le plus à ce nouveau secteur qui est en développement? On pense que celui qui lui ressemble le plus, c'est le secteur de l'exploration minière qui a beaucoup de caractéristiques qui lui ressemblent. Et dans l'ensemble, un milliard (1 G\$) d'investissement ou de production dans le secteur minier équivaut à six mille (6000) emplois environ.

445 Si bien que dépendamment du niveau de production, de nombre de forages et de puits forés, vous allez avoir l'équivalent correspondant en termes d'emplois, par exemple on illustre qu'à l'année 4, avec une hypothèse de cent cinquante (150) puits, on aurait sept cent cinquante millions (750 M\$) d'investissement, et pour quatre mille cinq cents (4500) emplois.

450 L'analyse réalisée par SECOR va vous montrer des chiffres similaires, va vous dire que pour cent cinquante (150) puits, vous aurez environ quatre mille neuf cents (4900) emplois. Donc on obtient une équivalence en termes, on pense que c'est, comme on dit, l'ordre de grandeur comparable.

455 L'année 5, un milliard (1 G\$) d'investissement, six mille (6000) emplois, et à terme, si on prend un niveau de forage de deux cent cinquante (250) puits par année, on atteindrait environ sept mille (7000) emplois.

Voilà pour les impacts attendus en termes de redevances et d'emplois.

460 Maintenant, les intentions annoncées dans le budget 2009-2010 du 19 mars 2009 à l'égard du nouveau régime de redevances sur le gaz naturel que le gouvernement entend mettre en place en 2011!

465 L'objectif de ce nouveau régime, c'est d'assurer aux Québécois qu'ils tirent un profit maximal de l'exploitation du gaz naturel dont ils sont collectivement propriétaires.

470 Puis à cet égard-là, les principes qui ont été avancés sont les suivants! Avoir un régime équitable, c'est-à-dire assurer que les Québécois tirent un profit maximal des ressources dont ils sont propriétaires, mais en s'assurant ou en permettant la rentabilité des entreprises qui l'exploitent.

475 Un régime prévisible, c'est-à-dire prévisible pour que les décisions d'investissement soient prises en pleine connaissance du régime puis favorisent le développement de l'industrie, c'est-à-dire avoir un régime qui permette aux entreprises de savoir dans quelles conditions elles œuvrent et œuvreront.

Un régime simple afin de limiter le nombre de paramètres qui l'influencent, puis que l'ensemble des acteurs puissent bien le comprendre.

Enfin, un régime qui soit compétitif, soit qu'il permette le développement de la ressource à des conditions qui sont similaires à celles des autres juridictions.

480

Alors comment on fera pour établir ce régime? On va d'abord tenir compte du prix de la ressource et de la productivité des puits. Donc plus les prix seront meilleurs et plus la productivité des puits sera meilleure, bien, plus on pense que le gouvernement pourra, et la société, pourra en tirer avantage ou devrait en tirer avantage.

485

Bien entendu, on devra, avant d'établir ce nouveau régime, tenir compte de l'ensemble des coûts. Les coûts pour les entreprises, soit les coûts d'exploitation et les charges fiscales, les coûts pour les propriétaires privés qui peuvent en l'occurrence obtenir des compensations, les coûts pour les collectivités locales. On pense ici à des compensations qui permettraient de tenir compte de l'exploitation, de l'utilisation des infrastructures publiques à l'égard notamment des routes ou de l'eau, des coûts associés à la sécurité, les plans de sécurité qu'auront à mettre en place les municipalités, et d'autres éléments de nuisance.

490

Il faudra également tenir compte des profits après impôts des entreprises, des rendements qui sont nécessaires pour que les entreprises puissent être rentables à l'égard de ses investissements et ensuite, évidemment, les versements à l'État à titre de rente sur la ressource, les versements à l'État des redevances.

495

Ce qu'on souhaite, et ce qu'on a clairement indiqué, c'est que le nouveau régime s'inspirera de ceux en vigueur dans d'autres juridictions. À gauche, vous avez par exemple le régime actuel au Québec qui n'est pas influencé aucunement par la valeur au puits. Alors si le prix augmente, on obtiendra le même pourcentage de redevances alors que dans plusieurs autres régimes, notamment à titre illustratif, celui de la Colombie-Britannique, on voit que d'autres juridictions ont mis un régime qui fait en sorte qu'à un certain niveau de prix, les taux de redevances exigés augmentent.

500

505

Alors en résumé, le nouveau régime de redevances qui est indiqué à droite fera en sorte que les taux applicables sur la ressource seront variables en fonction du prix de la ressource.

Néanmoins, ces taux-là vont tenir compte de l'ensemble des éléments de coûts, des coûts des entreprises; ensuite, on pourra moduler aussi ces taux-là en fonction de la productivité des puits. Si les puits sont plus productifs, les taux seront également ajustés en conséquence.

510

Aux fins de comparaison, on indique ici que ce type de régime n'est pas nouveau; on l'observe notamment en Alberta.

515

520 Ce qui est présenté ici, ce sont par exemple, on présente ici le régime albertin, c'est un régime qui s'applique à l'ensemble, c'est pas spécifique au gaz de schiste ou au "shale gas", ce type de régime s'applique à l'ensemble du gaz naturel.

On voit par exemple que les taux de redevances passent d'un taux de cinq pour cent (5 %) pour les puits les moins élevés et peuvent atteindre des taux jusqu'à trente-six pour cent (36 %) de la ressource. À compter de 2011, les taux de redevances vont varier selon cette progression.

525 Mais il faut voir aussi que c'est important de garder un régime compétitif. Même l'Alberta a dû réviser son régime après avoir établi initialement, il y a quelque temps, ses taux de cinq (5 %) à cinquante pour cent (50 %), compte tenu que ça détériorait trop les perspectives de rentabilité, le gouvernement de l'Alberta a dû réajuster à la baisse ses taux.

530 Par exemple, il y a aussi des incitatifs qui ont été émis pour les gaz de shale, qui font en sorte que pour une période de trente-six (36) mois, par exemple, le taux sera fixé à cinq pour cent (5 %), peu importe le prix de la ressource.

535 D'autres exemples, le régime de la Colombie-Britannique. J'en ai parlé un peu tantôt. On voit aussi que dans le temps, une autre observation qu'on a faite à l'égard des régimes de redevances, c'est qu'ils évoluent dans le temps en fonction de la situation de l'industrie et de son développement.

540 Alors on voit qu'à différentes périodes, les différentes courbes de taux de redevances, selon le prix du gaz naturel, et puis qui réfèrent, chacune des courbes réfère à une période spécifique où les régimes se sont appliqués. Donc autre caractéristique, autre élément à tenir en compte, c'est que les régimes de redevances peuvent s'ajuster dans le temps en fonction de l'évolution de l'industrie.

545 Ce qu'on illustre aussi dans la présentation un peu plus loin, le régime de la Pennsylvanie. On sait qu'aux États-Unis, le régime de la propriété de sous-sol n'est pas que publique, elle est également privée sur les terres, mais il y a également des terres publiques. Sur les terres publiques, par exemple en Pennsylvanie, le taux de redevances varie de douze point cinq (12,5 %) à seize pour cent (16 %).

550 Il y a également des bonis à la signature et des droits annuels négociés de gré à gré, même sur les terres publiques.

555 Sur les terres privées dont on a davantage entendu parler, les redevances qui varient entre douze point cinq (12,5 %) et vingt pour cent (20 %) versées par les entreprises aux propriétaires. Il y a également des bonis de signature.

560 Et plus récemment, il y a quelques semaines, il y a un nouveau projet de taxe à la production qui a été présenté et approuvé par la Chambre des représentants, devra également être adopté, entériné pour être en vigueur par le Sénat, mais qui prévoit une autre taxe, un taux de dix pour cent (10 %) additionnel qui pourrait s'appliquer sur le gaz de shale.

Alors on voit que les régimes sont en évolution aux États-Unis.

565 L'État de New York, c'est similaire. Le taux de redevances sur les terres publiques, douze point cinq (12,5 %) à vingt pour cent (20 %). Bonis de signature sur les terres privées également.

Ça termine ma présentation.

570 En fait, en bref, c'est un rappel des intentions annoncées l'an dernier au budget et qui devrait se matérialiser dans une annonce ultérieure par le gouvernement.

PAR LE PRÉSIDENT:

575 Merci beaucoup monsieur Monty.

2. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté de monsieur Laliberté!

585 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

590 Ma présentation, monsieur le Président, va être très très brève. C'est tout simplement pour apporter des petites précisions concernant les rentes, le montant des travaux, les loyers et puis les redevances. Donc ça va être une présentation très très courte, et tout simplement pour différencier tous ces termes-là.

595 Donc on va distinguer travaux d'exploration et d'exploitation. Donc lorsqu'on parle d'exploration, on parle de permis de recherche. Donc à ce moment-là, on parle de rentes et on parle de montants des travaux.

Et à l'étape exploitation, c'est-à-dire à l'étape bail d'exploitation, on parle de loyers et de redevances.

Donc dans le domaine de l'exploration, on a déjà mentionné que c'est le gouvernement qui émet les permis d'exploration et qui gère les règles d'attribution des permis.

600 Le titulaire de permis obtient avec son permis de recherche le droit exclusif de rechercher et d'exploiter si jamais il découvre, notamment le pétrole et le gaz naturel.

605 Et après obtention d'un permis de recherche, les titulaires doivent réaliser des travaux obligatoires, et ces travaux-là sont soit d'ordre géologique, géophysique ou encore des forages, afin de conserver leur permis.

610 À l'étape exploitation, en cas de découverte, on doit présenter une demande de bail d'exploitation; ce bail-là est émis pour une période de vingt (20) ans et il est renouvelable pour la vie du gisement.

Donc si on reprend! Au niveau du permis de recherche, il donne à son détenteur un droit exclusif de rechercher.

615 Le permis de recherche peut couvrir une superficie de vingt-cinq mille hectares (25 000 ha). Donc les permis sont émis selon un permis de quadrillage uniforme; donc chaque petite parcelle du prédécoupage s'étend sur une superficie approximative de deux mille hectares (2000 ha).

620 Le permis est valable pour cinq (5) ans. Il peut toutefois être renouvelé pour cinq (5) autres années, à raison d'une année à la fois. Donc la vie totale d'un permis de recherche est de dix (10) ans.

Et le permis permet à son détenteur de regrouper certains permis pour l'application des sommes dépensées en travaux statutaires.

625 À chaque année, il doit payer une rente annuelle. Cette rente-là s'élève à dix sous l'hectare (10 ¢/ha) en milieu terrestre et à cinq sous en (5 ¢/ha) en milieu marin, si la superficie excède cent mille hectares (100 000 ha).

630 À partir de la sixième année, la rente passe de dix sous l'hectare (10 ¢/ha) à cinquante sous l'hectare (50 ¢/ha) pour chaque renouvellement.

635 Comme je mentionnais, les travaux obligatoires à réaliser, la valeur minimale des travaux est de cinquante sous l'hectare (50 ¢/ha) la première année et elle augmente de cinquante sous (50 ¢/ha) par année pour atteindre deux dollars cinquante (2,50 \$/ha) la cinquième année.

Et les titulaires de permis doivent nous soumettre un rapport technique ainsi qu'un rapport financier à la fin de chaque année.

640 Concernant le loyer et les redevances à l'étape exploitation! Le bail est valide pour vingt (20) ans et est renouvelable si les réserves sont suffisantes, ils sont capables de démontrer que les réserves sont encore là.

645 Le bail peut couvrir une superficie de deux cents (200 ha) à deux mille hectares (2000 ha). Il doit acquitter un loyer annuel, le coût correspond à deux dollars cinquante l'hectare (2,50 \$/ha).

650 Et comme on a mentionné tantôt, ils doivent payer une redevance sur la production, et pour le gaz naturel, cette redevance-là varie de dix (10 %) à douze point cinq pour cent (12,5 %), pour le pétrole de cinq (5 %) à douze point cinq (12,5 %), et pour la saumure de cinq (5 %) à douze point cinq pour cent (12,5 %).

C'était les précisions que je voulais apporter avant la présentation de Jean-François.

PAR LE PRÉSIDENT:

655 Merci beaucoup. Monsieur Lamarre!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAMARRE:

660 Bonsoir. Alors mon rôle, ce sera un peu de présenter la suite des présentations qui ont été faites jusqu'à maintenant. On vous a présenté un peu un point de vue aussi des retombées économiques, donc de façon globale, selon un nombre de puits, un développement dans le temps.

665 Ce qu'on va vous présenter ici, c'est les travaux qui ont été menés, toujours en vue de la révision du régime de redevances, avec une approche, avec un coup d'œil qui est un peu différent. Je vais vous expliquer comment.

670 En fait, le plan de ma présentation, je vais vous présenter les objectifs des travaux qui ont été poursuivis à ce jour, des données qui ont été requises pour faire ces travaux, les données sources utilisées, la méthode d'évaluation qu'on a mise en place, les résultats de simulation, en fait, une illustration du type de résultats qu'on est en mesure d'obtenir, les constats qu'on peut tirer de ces simulations-là et une conclusion.

675 Alors l'objectif des travaux qui ont été poursuivis, c'est de développer un outil d'aide à la conception du prochain régime de redevances au Québec. Donc afin de comprendre les effets des différents facteurs géologiques et économiques sur la viabilité d'un projet, on verra tantôt les

différents facteurs d'influence, et de tester l'effet de la variation d'un ou de plusieurs de ces facteurs sur la viabilité d'un projet, et donc sur la rentabilité économique d'un puits.

680 Les données requises pour évaluer ce type d'évaluation là, donc la rentabilité d'un puits, ce sont en fait les facteurs géologiques premièrement. Donc une production initiale.

On a besoin d'évaluation d'une production initiale, c'est-à-dire la production quotidienne moyenne au cours du premier mois de production. C'est ce qu'on a, nous, utilisé.

685 Ensuite, la courbe de déclin de production dont il a été déjà question la semaine dernière qu'on verra un peu plus en détail et qui est, en fait, l'estimation de la production du gaz naturel au fil des années. On verra la forme que ça prend.

690 Et bon, en dessous, c'est juste d'indiquer en fait ce que représente le déclin de production, mais je pense que ça vaudra la peine que je vous le présente plus tard avec l'image, ça va être plus simple.

695 Et ensuite, les ressources récupérables par puits, donc on a notre point d'arrivée, on a notre courbe, il nous faut aussi un global, donc l'estimation de la production totale de gaz naturel pour un puits.

700 Les facteurs économiques maintenant! Il y a des coûts, un investissement associé au capital pour la production et la construction d'un puits. Donc on parle des investissements requis pour mettre en production un puits donné. Donc ce sont les coûts de forage, de fracturation, encore c'est les différents types d'étapes dont on a parlé la semaine dernière surtout.

Ensuite des coûts d'opération, donc de façon annuelle, de façon récurrente, il y aura des coûts associés à l'exploitation d'un site sur la durée de vie d'un puits.

705 Ensuite, il nous faut des prévisions de prix du gaz naturel à long terme. Il nous faut un prix de taux de change à long terme. En fait la prévision de taux de change à long terme, c'est pour être en mesure de convertir le prix du gaz en dollars canadiens, parce que les précisions sont offertes en dollars américains.

710 Ensuite les taux de taxation en vigueur au Québec, au fédéral.

Et finalement, bon, le taux de redevance.

715 Alors les données qui ont été utilisées et leur source! Pour le prix du gaz naturel à long terme, la source qu'on utilise, c'est le Département américain de l'énergie qui fait des prédictions à l'horizon 2035, donc un horizon quand même assez à long terme sur le prix du gaz naturel.

720 Eux parlent d'un prix du gaz qui serait, en 2012, de cinq dollars quatre-vingt-dix-neuf (5,99 \$). On parle ici en dollars américains. Et ensuite, il y a une certaine progression qui nous amène à huit dollars soixante-deux (8,62 \$) en 2035.

Je dois préciser ici, ce sont des prix en dollars de 2008.

725 Donc on voit déjà en partant que ces prix-là, à tout le moins, ne correspondent pas à ce qu'on vit présentement, puisqu'on parle plutôt de prix qui oscillent autour présentement de trois dollars cinquante (3,50 \$), qui ont atteint le quatre dollars (4 \$). Donc déjà, on voit que les prix, selon le scénario, sont quand même plus élevés que ce qu'on connaît, du moins à l'heure actuelle.

730 Pour ce qui est du taux de change à long terme, bien, c'est pas très compliqué. Notre source, Informetrica, prévoit que le taux de change, je crois, de mémoire, jusqu'en 2030, serait en parité, donc un dollar américain vaut un dollar canadien. Donc ça simplifie les calculs de ce côté-là.

735 Taux de taxation! Actuellement au Québec, on parle d'un taux de taxation des sociétés de onze point neuf pour cent (11,9 %). Et au niveau fédéral, en fait, nous, on a parti un scénario qui débutait en 2012, et il y aura un déclin du taux de taxation fédéral, je crois que présentement, c'est seize point cinq pour cent (16,5 %), dès 2012, ce sera quinze pour cent (15 %).

740 Taux de redevance maintenant! Bien là, je pense qu'on vous l'a déjà quand même assez présenté. Ce qui est utilisé comme point de départ, c'est le taux en vigueur, donc on parle toujours du dix pour cent (10 %) qui peut passer à douze point cinq (12,5 %) pour une production assez importante.

745 Les autres types de données géologiques et économiques qu'on a obtenues, ça, ce sont des données qu'on a obtenues de la part de l'industrie, en fait ce sont des données qui ont été utilisées pour leur étude SECOR dont une présentation vous sera faite plus tard.

750 Alors comme vous voyez, sur la verticale, il y a trois (3) types de puits, si on veut, avec dans trois (3) cas, donc on pourrait avoir des puits avec une production initiale qu'on pourrait qualifier de faible, avec huit cent cinquante (850) milliers de pieds cubes par jour; une production initiale aussi qu'on pourrait qualifier de moyenne avec mille six cents (1600) milliers par jour; et élevée, avec deux mille cinq cents (2500) milliers de pieds cubes par jour.

755 Évidemment, un point de départ plus élevé, production initiale plus élevée, pour une même courbe de déclin, ça nous amène à avoir des ressources récupérables par puits plus importantes, puis on le voit ici. Donc on passe du simple au double au triple entre un puits à production initiale faible, moyenne, élevée, donc un (1 G pi³), deux (2 G pi³), trois milliards de pieds cubes (3 G pi³) au total de récupérés sur la durée de vie d'un puits.

760 Courbe de déclin, comme je vous disais, c'est la même, peu importe le type de puits, selon les hypothèses, on parle d'un déclin rapide, puis je vous l'ai illustré tantôt avec soixante-deux pour cent (62 %) de déclin la première année, suivi de trente-cinq (35 %), ensuite un déclin du déclin, si on veut, assez rapide, qui nous ramène peut-être autour de l'année 7-8-9 à quelques pourcentages de réduction, c'est quand même assez plat par la suite.

765 Coûts de capital, donc les investissements requis pour la construction du puits en soi. On parle ici de quatre point deux millions de dollars (4,2 M\$) dans les hypothèses utilisées.

770 Coûts d'opération! Donc les coûts récurrents annuels. On parle de coûts fixes de cinq cents dollars (500 \$) par mois et de cinquante-cinq sous (55 ¢) du millier de pieds cubes de coûts variables.

775 Donc une illustration graphique de ce que ça représente, tout ça, au moins juste pour l'aspect production. Vous avez différentes choses.

La courbe en rose qui part d'en haut à gauche à mille six cents (1600) milliers de pieds cubes par jour et qui décline rapidement, on le voit ici, donc ça, c'est la courbe de déclin. Ça donne une illustration au fil du temps de la production.

780 Comme vous voyez, en fait, on a eu tantôt de monsieur Monty, en fait, une comparaison, en fait une illustration c'est-à-dire qu'on peut aller chercher cinquante pour cent (50 %) de la production et cinquante pour cent (50 %) des redevances dans les cinq (5) premières années, et on le voit bien ici qu'il y a un déclin très rapide de la production initiale.

785 On voit aussi les ressources récupérables, ça, c'est la courbe en bleu. Donc on voit une croissance qui nous amène jusqu'au deux mille millions (2000 M) de pieds cubes ou le deux milliards (2 G) de pieds cubes qu'on a vu dans une diapositive précédente. Ça ici, l'illustration est faite pour un puits à production initiale moyenne. En fait, visuellement, ce serait la même chose pour les deux (2) autres types de puits, seulement c'est les chiffres qui changeraient des deux (2) côtés.

790 Maintenant, la méthode d'évaluation qui peut être utilisée! En fait, nous, on fait appel au calcul du taux de rentabilité interne. Ça, c'est un outil de décision qui est utilisé en investissement.

795 En fait, ce que ça nous illustre, c'est qu'un projet d'investissement ne sera généralement pas retenu – plutôt sera généralement retenu que si son taux de rentabilité interne prévisible est suffisamment supérieur au taux bancaire pour tenir compte du risque propre au type de projet.

800 Donc pour eux, du point de vue d'un investisseur, il peut comparer le taux de rentabilité interne en pourcentage, on le verra tantôt, pour un puits, par rapport à un investissement, par exemple juste un placement au niveau bancaire, pour voir s'il y a intérêt à produire ou pas.

805 Donc un résultat de simulation ici, en fait c'est une illustration à partir des données que je viens de vous présenter, toujours pour les trois (3) types de puits qu'on pourrait s'attendre à avoir, toujours avec les réserves récupérables associées à chacun de ces puits-là.

810 Donc vous avez des revenus bruts totaux, donc c'est en fait l'argent qui est perçu de la vente du gaz naturel extrait du type de puits, de chacun des types de puits pour la durée de vie d'un puits. Donc on parle de, grosso modo, six millions de dollars (6 M\$) pour un puits de faible débit initial, un peu plus de onze millions de dollars (11 M\$) pour un puits à débit initial moyen et plutôt quelque chose comme dix-sept-dix-huit millions de dollars (17 M\$-18 M\$) pour un puits à débit initial élevé.

815 Pour les redevances, alors il y a une croissance, donc les deux (2) sont associés un à l'autre. Donc on parle de six cent mille dollars (600 000 \$) pour un puits faible, un point treize (1,13 M\$) pour un puits moyen, et un point soixante-seize (1,76 M\$) pour un puits élevé.

820 Ce que ça représente, ce que je vous disais tantôt, la méthode d'évaluation en termes de taux de rentabilité interne après taxe, donc on voit ici, pour un puits faible, on arrive à zéro pour cent (0 %). Pour un puits moyen, dix (10 %) et pour un puits élevé à vingt-six pour cent (26 %).

Bon, le type de constat qu'on peut tirer de ce genre d'outil là, en fait le constat qu'on a vu de l'illustration que je viens de présenter, c'est que la production initiale d'un puits a une influence notable sur le taux de rentabilité interne.

825 Et il y a d'autres constats similaires qui peuvent être tirés en faisant varier d'autres facteurs géologiques ou économiques, par exemple le prix du gaz naturel, coût de capital, taux de redevance, en fait tout ce qui est inclus dans les calculs peut être varié pour voir l'effet que ça pourrait avoir et essayer de parer à toutes les situations possibles.

830 Donc en conclusion, bien, c'est de vous présenter ici l'outil qui a été développé et la méthode adoptée. Donc c'est un outil de calcul financier pour l'exploitation d'un puits de gaz naturel au Québec.

835 Il permet de comprendre les effets des différents facteurs géologiques et économiques sur la
viabilité d'un projet, comme je vous le disais. C'est un outil qui est utilisé dans le cadre des travaux
qui sont menés en vue de la révision du régime de redevances du Québec et le nouveau régime,
comme ça vous a été dit déjà tantôt, devrait être mis en place en 2011.

840 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

845

3. L'ASSOCIATION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE DU QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

850

On va poursuivre avec l'Association pétrolière et gazière du Québec.

PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:

855

Merci monsieur le Président. Ce sera un peu de travail en équipe. Monsieur Daniel Denis
va faire les changements des projections et moi, je vais donner l'explication.

PAR LE PRÉSIDENT:

860

En attendant que l'image arrive, évidemment toutes les présentations seront déposées sur le
site Web du BAPE.

Alors vous pouvez y aller.

865

PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:

On vous donne une présentation de deux (2) volets reliés aux aspects économiques sur les
gaz de shale, soit le régime de redevances et les retombées économiques qui sont associées au
développement de l'Utica.

870

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi d'abord de rappeler quelques éléments de
base. Le développement de gaz de shale n'est pas une activité totalement nouvelle. Cette

ressource fait l'objet d'exploration depuis plusieurs années maintenant dans diverses régions du monde. Certains gisements sont même en phase d'exploitation depuis un bon nombre d'années.

875

On peut donc observer de manière concrète les bénéfices économiques qui sont reliés à l'exploration et l'exploitation des gaz de shale. Québec pourra profiter de ces bénéfices si le gisement d'Utica est économiquement viable et rentable.

880

Ces bénéfices prendront la forme de la création de nouveaux secteurs de service, de revenus additionnels directs et indirects, des emplois supplémentaires autant directs qu'indirects, de la réduction des importations de gaz et, par le fait même, par une amélioration de la balance commerciale du Québec.

885

Et finalement, par une consommation accrue des biens et services découlant des revenus additionnels.

890

Par contre, il importe de mentionner que le Québec n'est pas le seul territoire à avoir ces opportunités. Le gisement d'Utica est en concurrence avec ceux d'autres territoires en Amérique du Nord. Ces territoires cherchent à attirer les mêmes investisseurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

895

Excusez! Monsieur Dufour, vous pourriez peut-être regarder le petit problème informatique s'il vous plaît!

Monsieur Dufour qui est le responsable d'ailleurs de la webdiffusion, visio-interactive et tout le système. Ce sera pas long. Vous allez être bonne pour récupérer au bon endroit.

900

Donc vous pourriez peut-être continuer verbalement, puis aussitôt qu'on aura l'image de vos acétates, on les projettera, parce que le temps est compté ce soir. Donc on vous écoute.

PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:

905

Merci. Comme je viens de mentionner, il y a d'autres gisements en Amérique du Nord qui sont en concurrence pour les fonds, les investisseurs. Donc l'environnement ici est concurrentiel du Québec, dont notamment la stabilité et la compétitivité de son régime de redevances constituent donc des éléments importants pour faciliter les investissements sur le territoire québécois.

910

Arrêtons-nous un instant pour bien situer le Québec parmi les autres zones nord-américaines d'activités en matière de gaz de shale.

915 Le schéma à l'écran permet de situer les divers gisements nord-américains de gaz de shale. Le Québec est tout en bas à gauche, c'est-à-dire au tout début de la phase d'exploration. L'industrie est encore à identifier le potentiel existant et surtout son potentiel économiquement rentable.

920 À l'autre extrême, on retrouve des zones où la prospection et l'exploitation des sources d'hydrocarbures est bien avancée.

Au niveau du gaz de shale, on compte ainsi des gisements qui sont en exploitation depuis plusieurs années maintenant, comme le Barnett au Texas. Et d'autres qui sont en développement accéléré comme Fayetteville ou le Marcellus en Pennsylvanie.

925 On reviendra dans un instant sur les retombées économiques du gisement Marcellus, un gisement qui se situe au milieu du cycle de développement de l'industrie.

930 Prenons d'abord un moment pour mieux comprendre les implications du stade de développement peu avancé du Québec, notamment en termes de seuil de rentabilité et d'incertitude pour l'industrie.

935 Les autres zones d'exploration et d'exploitation de gaz de shale ont passé par la période d'incertitude qui caractérise actuellement la situation du Québec. Le régime de redevances devient un élément important pour faciliter ou non les investissements de l'industrie, pour atténuer ou non le risque existant.

940 L'Association a procédé récemment à une analyse comparative des régimes de redevances existant au Canada. Notons à cet égard, dès le départ, que l'Alberta et la Colombie-Britannique ont apporté récemment des changements à leur régime de redevances, afin d'attirer plus d'investissements et de s'adapter aux nouvelles conditions du marché nord-américain.

945 L'Association a élaboré un modèle économique qui permet de comparer les taux de redevances de l'Alberta et de la Colombie-Britannique à ceux du Québec. Compte tenu que l'exploration du gisement d'Utica est encore aux premières étapes et que sa viabilité n'a pas encore été démontrée, les prévisions quant aux résultats des forages demeurent très subjectifs.

950 Or, notre modèle repose sur l'hypothèse d'un taux de succès de cent pour cent (100 %). Le modèle a été simulé en fonction de trois (3) niveaux de prix du gaz. Le quatre dollars (4 \$) par millier de pieds cubes, prix du gaz NYMEX, soit les conditions actuelles du marché. Ou le sept dollars (7 \$) par millier de pieds cubes, NYMEX, et le dix dollars (10 \$) par millier de pieds cubes NYMEX.

955 Le schéma à l'écran présente le résultat de cette modélisation. La situation actuelle du Québec est présentée en bleu pâle, le cas de l'Alberta en aqua et le cas de la Colombie-Britannique en vert.

960 Soulignons qu'il existe trois (3) grands modes de redevances. Les taux de redevances peuvent être fixes ou variés selon le volume de production ou le prix du gaz. Le schéma présente les trois (3) modèles existants.

L'analyse a été réalisée en fonction des incitatifs et des crédits existants dans les régimes de l'Alberta et la Colombie-Britannique. À un prix de sept dollars (7 \$) du millier de pieds cubes du gaz, les trois (3) régimes sont pratiquement identiques.

965 Pour votre bénéfice, les prix de court terme du gaz se situent actuellement bien en dessous de sept dollars (7 \$).

970 Ce schéma présente maintenant la situation pour les producteurs. Le graphique précédent portait sur les recettes du gouvernement; dans ce cas, il s'agit des revenus des producteurs après redevances.

975 Les constats principaux sont les suivants! Le seuil de rentabilité du gisement Utica se situe à un niveau plus élevé que ceux des gisements concurrents en Amérique du Nord. Ce seuil de rentabilité au Québec se situe à un prix du gaz oscillant autour de cinq dollars vingt (5,20 \$) à cinq dollars quarante (5 40 \$) du millier de pieds cubes, contre moins de quatre dollars (4 \$) par exemple pour le Marcellus.

980 Les courbes représentent l'impact des divers types de régimes de redevances sur le seuil de rentabilité de l'industrie au Québec. Malgré les hypothèses des taux de succès de cent pour cent (100 %), la rentabilité du gisement d'Utica est donc bien moindre que celle observée ailleurs.

Maintenant, on tourne un peu vers les retombées économiques et un peu une explication de l'Utica au Marcellus.

985 Plusieurs études ont été réalisées aux États-Unis pour les retombées économiques associées aux activités d'exploration et exploitation des gaz de shale. L'une de ces dernières a été effectuée sur le développement du gisement Marcellus par les professeurs de l'Université de Pennsylvania. L'auteur de cette étude est parmi nous ce soir.

990 L'étude menée en 2008-2009 permet de mesurer l'importance de ces retombées dans une zone qui se situe à un stade de développement plus avancé.

995 L'analyse des retombées économiques est basée sur les données des dépenses de dix (10) entreprises présentes sur le territoire. Les données recueillies couvrent plus de soixante-dix pour cent (70 %) des puits forés en 2008 et 2009.

Les retombées ont été mesurées pour la Pennsylvanie.

1000 Les impacts économiques présentés sont les retombées annuelles de l'année 2009. Les dépenses d'exploration et d'exploitation du gisement Marcellus se sont élevées à quatre virgule cinq milliards de US (4,5 G\$) en 2009. Ces dépenses ont permis de soutenir plus de quarante-quatre mille (44 000) emplois-année en Pennsylvanie et contribuer à une création de valeur économique de trois virgule neuf milliards US (3,9 G\$).

1005 Le gouvernement fédéral a perçu de son côté des recettes de cinq cents millions US (500 M\$) alors que les États et les gouvernements locaux ont récolté près de quatre cents millions US (400 M\$).

1010 Le schéma qui suit permet d'utiliser l'impact que le développement du gisement Marcellus a sur la situation de l'emploi et du chômage en Pennsylvanie et notamment, au niveau local.

1015 Le trait rouge correspond au nombre de puits forés par comté au cours des douze (12) mois se terminant en août 2010. Le nombre de puits forés entre août 2009 et août 2010 a ainsi varié de quarante (40) dans le comté de Fayette à trois cent dix-sept (317) dans celui de Bradford.

Le trait bleu correspond à l'écart de taux de chômage du comté par rapport à celui de l'ensemble de l'État de la Pennsylvanie.

1020 Dans le comté de Fayette par exemple, le taux de chômage est zéro virgule huit pour cent (0,8 %) plus élevé que celui de l'ensemble de l'État. Dans le comté de Bradford, le taux de comté est un virgule sept point (1,7 %) plus faible que celui de l'État. On note immédiatement l'impact important de l'industrie sur la situation de l'emploi des zones qui bénéficient des activités de forage.

1025 Plus les activités de l'industrie sont importantes dans un comté, plus le taux de chômage y est bas. Ceci illustre bien la contribution de l'industrie en termes d'emplois locaux.

1030 Si on tourne vers les retombées économiques du gisement d'Utica! Notre association a demandé à la firme SECOR de procéder à une analyse de retombées économiques qui seraient associées à la mise en valeur du gisement Utica.

L'étude a été réalisée au cours de l'automne 2009 et de l'hiver 2010 pour le volet exploration et au printemps 2010, pour le volet d'exploitation.

Le rapport a été remis à l'Association par SECOR en mai 2010.

1035 Les impacts économiques mesurés correspondent aux effets du développement du gisement Utica en termes de création de richesse au Québec ou de produit intérieur brut PIB, du nombre d'emplois soutenus et de recettes pour les gouvernements du Québec et d'Ottawa.

1040 L'étude ne comprend pas les répercussions économiques qui seraient associées à la création de nouvelles entreprises au Québec. En d'autres mots, elle ne tient pas compte des impacts qui seraient reliés au développement d'une industrie québécoise de services gaziers.

1045 Pour réaliser cette analyse, SECOR a eu accès aux informations et données des dépenses d'exploration des membres de l'industrie de 2008 et de 2009. Rappelons que l'industrie a réalisé dix-neuf (19) forages en 2008 et 9 au Québec et y a investi cent trente-cinq millions (135 M\$) sur la même période.

1050 SECOR a ainsi été en mesure de décortiquer la portion des dépenses réalisées au Québec et celles effectuées hors du Québec, d'obtenir la liste des fournisseurs québécois, d'identifier la provenance des travailleurs.

SECOR a aussi eu recours aux diverses études réalisées aux États-Unis, comme celle présentée précédemment sur le gisement Marcellus.

1055 Comme l'industrie est à ses premiers pas au Québec, SECOR a dû poser certaines hypothèses sur le rythme de développement de l'industrie. Ce document explicite l'ensemble de ses hypothèses.

1060 On peut mentionner les plus importantes qui touchent le nombre de puits forés par année; le taux de mise en service des puits forés, la production par puits foré et le prix du gaz pour le calcul des redevances.

1065 Il est important de comprendre aussi que la mesure des retombées économiques concerne seulement les étapes d'exploration et d'exploitation. Donc les activités débutent avec les analyses terrains qui vont jusqu'à la fermeture ou à l'exploitation des puits forés, selon le succès ou non du forage.

1070 L'étude ne couvre pas les impacts qui sont associés aux étapes qui suivent la mise en service du puits. Par exemple, les impacts économiques reliés à la construction ou à l'entretien des gazoducs ou au stockage du gaz ou à la compétitivité accrue des utilisateurs du gaz.

1075 Les retombées économiques pour l'ensemble de la chaîne ou du processus seront donc plus élevées que celles indiquées dans les pages qui suivent. Il s'agit d'une évaluation conservatrice si l'on considère en plus que l'on ne prend pas en considération le développement de l'industrie de services gaziers sur place.

1080 L'étude SECOR présente deux (2) grands scénarios. Le scénario de base apparaît en bleu, repose sur une augmentation graduelle du nombre de puits forés entre 2010 et 2015, pour atteindre un rythme de croisière de cinq cents (500) puits forés par année entre 2016 et 2025. Il s'agit pratiquement d'un minimum pour assurer une viabilité économique aux activités de forage.

La courbe du nombre de puits forés apparaît dans le schéma du haut de la diapo. En rouge, on présente le nombre de puits forés dans le scénario dit optimiste.

1085 Dans ce dernier cas, le nombre de puits forés par année augmente plus rapidement entre 2010 et 2015 et atteint un rythme de croisière de six cents (600) puits forés par année entre 2016 et 2025.

1090 Le schéma du bas de la page présente la quantité de gaz extrait selon les deux (2) mêmes scénarios. Cette quantité de gaz, en fonction d'un taux de succès ou de mise en service des puits forés, et d'une quantité de gaz par puits.

1095 Dans le scénario de base, le volume produit à partir de 2017 représenterait déjà la moitié de la demande québécoise de gaz naturel.

Dans le scénario optimiste, la consommation totale du Québec sera satisfaite par les Shales d'Utica à partir de 2016.

1100 La consommation de gaz naturel au Québec avoisine deux cents milliards de pieds cubes (200 G pi³) par année.

1105 Les principales hypothèses sont présentées à droite. Dans la mesure où le potentiel économique du gisement Utica est confirmé, le scénario de base apparaît actuellement comme un minimum.

Quant au scénario dit optimiste, disons seulement que le nombre de puits forés y est deux (2) fois plus faible que le nombre observé en Pennsylvanie.

1110 Cette page présente les résultats de l'étude SECOR pour l'exploration et l'exploitation.

Les retombées économiques de l'exploration sont présentées par puits foré alors que celles sur l'exploitation sont présentées sur une base de cent (100) puits en service.

1115 Du côté de l'exploration d'abord, les impacts économiques par puits foré s'élèveraient à, comme par exemple trente-trois (33) emplois-année, et ensuite, vous voyez à l'écran les autres composantes par puits comme valeur ajoutée, recettes gouvernementales pour le Québec et le fédéral.

1120 Ensuite du côté de l'exploitation, on parle des impacts économiques qui sont mesurés par cent (100) puits en service. On obtient trente (30) emplois-année et ensuite, vous voyez aussi les autres retombées associées à l'exploitation, comme la valeur ajoutée et les recettes pour les gouvernements.

1125 À noter que ces retombées par cent (100) puits en service correspondent aux résultats de la période de 2010 à 2015. Le taux de retombées par cent (100) puits va diminuer graduellement sur la période 2016 à 2025, au fur et à mesure que le nombre de puits en service va augmenter et que l'industrie deviendra plus efficace.

1130 Par ailleurs, le niveau de retombées est plus faible que celui observé en Pennsylvanie, car il ne prend pas en considération le développement d'une industrie de services gaziers.

1135 De plus, l'étude SECOR ne prend pas en considération les impôts sur les bénéfices des entreprises. Ces impôts, pour les deux (2) niveaux de gouvernement, sont évalués par l'Association à plus d'un milliard de dollars (1 G\$) sur l'ensemble de la période de l'étude.

Cette page présente l'impact en termes de création d'emplois annuel pour l'étape l'exploration, selon le nombre de puits forés à chaque année.

1140 Les deux (2) scénarios présentés précédemment correspondent aux deux (2) extrémités du graphique. On y note aussi le scénario présenté la semaine dernière par le ministère des Ressources naturelles et qui correspond à deux cent cinquante (250) puits forés par année. Ce scénario de deux cent cinquante (250) puits forés par année est également à la base des retombées qui ont été mentionnées ces dernières semaines par les représentants de notre association.

1145 À gauche, on note qu'un niveau d'activité correspondant à cent cinquante (150) puits forés permet de soutenir près de cinq mille (5000) emplois par année au Québec.

1150 Ce nombre passe à sept mille cinq cents (7500) avec deux cent vingt-cinq (225) puits par an, et à neuf mille neuf cents (9900) avec trois cents (300) puits par an et ainsi, jusqu'à dix-neuf mille huit cents (19 800) avec six cents (600) puits forés chaque année.

PAR LE PRÉSIDENT:

1155 Vous pouvez accélérer un petit peu s'il vous plaît?

PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:

1160 Oui, il m'en reste juste un petit peu.

Cette dernière page représente les retombées économiques des deux (2) scénarios analysés selon les deux (2) grandes sous-périodes de l'étude.

1165 La première période correspond à la mise en place du développement du gisement Utica. On évalue que l'industrie sera en mesure d'atteindre son plein rythme de croisière autour de 2015 à 2016. Évidemment, un tel rythme de développement à compter de 2015-2016 suppose que le gisement Utica est économiquement viable et que l'industrie n'est pas confrontée à des délais ou des frais indus.

1170 Le premier tableau, soit celui du haut, présente les emplois soutenus du scénario cent cinquante (150) puits forés par année, ce nombre d'emplois passe de deux mille deux cents (2200), sur la période 2010-2015, à cinq mille cent (5100) sur la période 2016-2025.

1175 Le tableau du bas présente les résultats de six cents (600) puits par année. On y voit aussi les impacts annuels en termes de valeur ajoutée et les recettes pour le gouvernement.

En conclusion, mentionnons que l'exploration du gisement Utica ne fait que commencer et qu'il doit être comparé avec la situation d'autres gisements en Amérique du Nord.

1180 Le manque d'infrastructures et de services de proximité augmentent actuellement les délais du développement de l'Utica et sa rentabilité, et réduisent sa rentabilité économique.

1185 Le rythme actuel du développement du gisement Utica est encore insuffisant pour bien établir sa viabilité commerciale.

L'analyse d'un scénario de plein développement montre d'ailleurs que le seuil de rentabilité du gisement Utica se situe à un niveau bien plus élevé que celui observé dans les autres gisements en Amérique du Nord.

1190

Or en Alberta et la Colombie-Britannique, le régime de redevances a dû être revu afin de le rendre plus incitatif et ainsi, soutenir le développement des gaz de schiste dans les provinces.

1195

Donc malgré le fait qu'il s'agissait de zones où l'exploration ait été bien plus avancée, les régimes ont été ajustés pour tenir compte de la situation nord-américaine et de la concurrence entre les divers gisements pour attirer les investissements.

1200

Dans la mesure où les investissements sont également encouragés au Québec, le risque du gisement Utica sera mieux compris et diminuera. L'industrie pourra alors passer au plein développement du gisement avec le potentiel des bénéfices économiques qui pourra représenter au Québec. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1205

Merci beaucoup madame Henderson.

Étant donné l'heure, nous allons prendre une pause de dix (10) minutes et nous allons reprendre les travaux à compter de neuf heures (9 h). Merci.

1210

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1215

**REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

PAR LE PRÉSIDENT:

1220

Merci de prendre vos places.

Donc ma première question s'adresse à l'industrie, c'est-à-dire à l'Association pétrolière.

1225

Madame Henderson, pouvez-vous m'expliquer, moi, j'aimerais ça comprendre, avant de poser des questions sur les redevances et les sous, j'aimerais comprendre le besoin de l'industrie de se développer maintenant.

1230

J'aimerais comprendre c'est quoi l'opportunité maintenant, qui fait en sorte qu'il y a comme une demande qui vient de l'industrie, pourquoi ça arrive aujourd'hui et pas l'année prochaine et pas l'année passée?

PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:

1235

Merci monsieur le Président. Pour répondre à cette question, je vais demander à monsieur Scott Sobie de venir répondre à la question.

Monsieur est vice-président au Québec pour la compagnie Talisman.

BY Mr. SCOTT SOBIE:

1240

Mr. President, Commissioners. If I understand that question, why would we develop the shale play now as opposed to waiting? Yes?

PAR LE PRÉSIDENT:

1245

Oui.

BY Mr. SCOTT SOBIE:

1250

The North American market is small by nature in the industry. When we, as a company, decide where we invest our capital, we look at it from a North American perspective and we look at where our capital is best invested, and we talked about that last week. So, we make decisions on our investment on a North American scale in terms of best opportunities.

1255 So, why Québec? Well, we feel that there is potential in Québec. It is too early to say that
there resource here is at a commercial stage, but we do feel it has potential to bring economic
benefits to the province, thousands of jobs and industry that is not currently here yet.

PAR L'INTERPRÈTE:

1260 Monsieur le Président, les Commissaires, si j'ai bien compris la question, c'est pourquoi nous
avons développé donc ce projet sur le gaz de schiste maintenant par opposition à attendre?

1265 Le marché nord-américain est petit par nature dans cette industrie. Lorsque nous, en tant
que société, avons décidé de l'endroit où investir notre capital, nous avons observé le taux d'une
perspective nord-américaine, nous avons observé où serait mieux investi notre capital et nous en
avons discuté la semaine dernière.

1270 Alors nous prenons les décisions au sujet de notre investissement sur l'échelle nord-
américaine et quelles seraient les meilleures opportunités.

1275 Pourquoi le Québec, parce que nous pensons qu'il y a beaucoup de potentiel ici au Québec.
Il est un peu trop tôt pour dire par contre que les ressources sont à un stade commercial, mais
nous croyons qu'il y a des potentiels pour apporter à la province une bonne situation économique
et des milliers de postes d'emploi et au développement dans l'industrie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1280 Merci beaucoup.

Maintenant, monsieur Monty, j'aimerais savoir comment vous avez fait vos projections du
nombre de puits par année? Parce que vous arrivez à l'année 7 dans vos projections avec deux
cent cinquante (250) puits.

PAR M. LUC MONTY:

1290 Oui. D'abord, on part d'une situation où, comme je le mentionnais, il y a eu à peu près, dans
les trois (3) dernières années, une trentaine de puits de forés, où il faut, je pense que l'industrie le
mentionne, puis c'est plausible de penser que pour vérifier le potentiel, ça prendrait encore deux
(2) ou trois (3) ans de forage qu'on estime environ un deux cents (200) puits pour voir si le potentiel
de production des puits est suffisant pour exploiter à large échelle.

Alors un deux-trois (2-3) ans pour ça. Puis par la suite, il faut compter un autre délai de
deux-trois (2-3) ans pour développer le secteur.

1295 Comme il a été mentionné dans les dernières semaines, il est vrai que l'expertise, la
machinerie, les employés qui font ce type de forage là, souvent ce sont des personnes qui
viennent d'autres régions, qui ont ce "know how" là et donc pour en arriver à pouvoir forer un
niveau de deux cent cinquante (250) puits à chaque année, il faut escompter un certain nombre
1300 d'années, qui va permettre à un main-d'œuvre locale de se développer et aussi d'avoir sur une
base plus permanente les équipements qu'il faut pour effectuer ces forages-là.

Et puis c'est tout simplement un peu l'expérience qu'on a vue ailleurs. Ça prend un certain
nombre d'années avant que le potentiel d'une région soit mis à l'exécution.

1305 Donc nous, on pense que sur la base de la comparaison de ce qui s'est passé ailleurs et sur
les résultats connus ici embryonnaires, qui sont quand même assez embryonnaires, il faut
escompter un six-sept (6-7) ans pour atteindre un niveau de production de l'ordre de deux cent
cinquante (250) puits forés par année.

1310 Et puis qui nous amènerait à ce moment-là à l'année 7, dans sept (7) ans, à un niveau de
production qui soit à peu près comparable à celui de la consommation au Québec.

Et ultérieurement, si ce niveau-là perdure annuellement, ça nous amènera à un niveau
supérieur; peut-être que ça pourra permettre à notre consommation de gaz d'augmenter par
1315 rapport à la situation actuelle ou même de pouvoir penser exporter cette ressource-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. C'est parce que j'ai constaté, peut-être que j'ai mal vu l'acétate de l'industrie à la page
1320 14, dans votre acétate, vous disiez que le taux de mise en service était de cinquante pour cent
(50 %) en 2010-2011, ça fait que c'est comme si on avait deux (2) scénarios de progression. À
moins que je me trompe.

Vous pourriez peut-être m'expliquer s'il y a un écart?

1325

PAR M. LUC MONTY:

Le cinquante pour cent (50 %)...

1330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À la page 14 de la présentation, vous avez parlé d'un taux de mise en service de cinquante
pour cent (50 %) en 2010-2011.

1335 Parce que c'est important de comprendre le taux de développement des puits.

PAR M. LUC MONTY:

1340 Oui. Le nombre de puits, vous voulez dire?

PAR LE PRÉSIDENT:

1345 Oui. Donc du côté de l'industrie, pouvez-vous projeter l'acétate 14 pour qu'on puisse la comprendre?

PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:

Oui, monsieur Denis.

1350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis on peut après ça, si votre présentation est pas loin, regarder le chiffre.

1355 Donc si on va à l'acétate 14, vous avez dans la quatrième puce que le taux de mise en service est de cinquante pour cent (50 %) en 2010-2011.

Qu'est-ce que c'est exactement le taux de mise en service? Est-ce que c'est les puits qui produisent du gaz?

1360 Et si c'est le cas, c'est pas tout à fait le même scénario qu'au ministère des Finances.

C'est pour ça que je vous posais, monsieur Monty, dans le fond, à quel endroit vous avez pris le taux de progression de développement des puits.

1365 **PAR M. LUC MONTY:**

Nous, c'est notre estimé, c'est pas celui de l'industrie. C'est notre perspective, compte tenu des prix actuels, puis de ce qu'on pense qui peut être le développement au Québec, compte tenu de l'expérience des autres juridictions.

1370 Mais si l'industrie a recueilli le nombre exact de puits qu'ils entendent mettre en place!

PAR LE PRÉSIDENT:

1375 J'aimerais avoir une explication de l'industrie.

PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:

1380 Ils ont perdu la traduction, donc je vais juste traduire la question!

Pouvez-vous répéter la question pour monsieur Holowatuk?

PAR LE PRÉSIDENT:

1385 Oui. La question est simple. C'est que le ministère des Finances montre une progression du développement du puits, attendez que je retrouve le chiffre, à l'année 7, on voit une progression à deux cent cinquante (250) puits.

1390 Tandis que dans votre acétate, à la quatrième puce, vous dites que le taux de mise en service est de cinquante pour cent (50 %) en 2010-2011.

Ça fait que moi, je voudrais comprendre quel est le scénario le plus réaliste de progression dans le développement du nombre de puits?

1395 **BY Mr. CHAD HOLOWATUK:**

1400 Monsieur President, the assumption in the study with 50% wells in 2010 and 2011 and a progression up to 90% of the wells in service assumes that, in the early years, when the play is being derisked and being evaluated for commerciality, not all the wells will reach to the production period and the progression will be slow.

1405 As to which is a correct ramp-up or increase in wells being drilled, it really depends on who is looking at it. And, you know, each play is different and there is different assumptions that go into each of these models, for example, market conditions, services that are available, those things. It is difficult to have everyone who is looking at this to have the exact same assumptions.

PAR L'INTERPRÈTE:

1410 Monsieur le Président, l'hypothèse dans l'étude où on parle de cinquante pour cent (50 %) des puits pour 2010-2011 et la progression jusqu'à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des puits en service présume que dans les premières années, lorsqu'il y a une dévaluation, en ce qui a trait à

l'aspect commercial, la progression sera ralentie. Qui est par la suite une augmentation assez exacte du nombre de puits qui seront développés et mis en service.

1415 Si on regarde, chaque scénario est différent, il y a différentes hypothèses également qui entrent en ligne de compte pour chacun de ces modèles, comme les conditions du marché, les services disponibles.

Il est très difficile qu'on ait les mêmes hypothèses.

1420

PAR LE PRÉSIDENT:

1425 Est-ce que je comprends bien si vous dites que le taux de mise en service, qui est de 50% en 2010 et en 2011, ça veut dire qu'en 2010, 2011, vous prévoyez mettre en service cent dix (110) puits?

Donc, ce n'est pas tout à fait le même chiffre qu'on retrouve avec le ministère des Finances. C'est tout simplement ça ma question.

1430

PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:

Monsieur Denis.

1435

PAR M. DANIEL DENIS:

Monsieur le Président, il faut juste voir, évidemment dans la première année on n'est pas tout à fait avec le même scénario, même dans le scénario du ministère, à deux cent cinquante (250) puits.

1440

Donc dans les premières années, on a un petit nombre de puits forés. On est encore à une vingtaine, à une trentaine dans les toutes premières années, donc 2011-2012, par exemple, et la progression ensuite dans les années suivantes, on vient avec un nombre plus élevé.

1445

Dans les premières années, donc sur une trentaine par exemple de puits forés en 2011, il y en aurait la moitié qui serait pas économiquement viable, c'est-à-dire la quantité. Et au fur et à mesure qu'on en fore, qu'on connaît davantage le potentiel, on a un taux de succès qui est plus élevé.

1450

L'écart devient très petit peut-être par rapport aux informations qu'on a vues tantôt, parce que les gros nombres en termes de forages viennent dans les années ultérieures où là, le taux de succès est plus élevé, beaucoup plus élevé.

Donc la différence devient moins importante.

1455

Mais c'est vrai que dans toutes, les toutes premières années au moment où il y a encore un potentiel à identifier, le taux de mise en service, la proportion, dans le fond, qu'on va exploiter, qu'on va extraire du gaz, est plus faible.

1460

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Monty, les recettes du Québec par puits dans votre présentation étaient de combien? Parce que j'ai pas le document papier devant moi, le chiffre que vous avez dit, c'était combien?

1465

PAR M. LUC MONTY:

Vous voulez dire par puits?

1470

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, les recettes du Québec par puits en moyenne.

PAR M. LUC MONTY:

1475

Juste un moment s'il vous plaît!

C'est deux cent soixante mille dollars (260 000 \$).

1480

PAR LE PRÉSIDENT:

Deux cent soixante mille (260 000 \$), OK.

PAR M. LUC MONTY:

1485

Par année.

PAR LE PRÉSIDENT:

1490 Par puits par année, OK. C'est tout près de l'estimation de l'industrie à l'acétate 15 que vous avez présenté qui était de trois cent quatre-vingt mille (380 000 \$). OK. Merci.

Monsieur Locat.

1495 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Premièrement, ce serait intéressant qu'on nous donne le chiffre sur la capacité totale en termes de puits qui peut être estimée?

1500 Donc dans cinquante (50) ans, cent (100) ans, on serait rendu à combien de puits, d'après votre estimation, monsieur Monty?

PAR M. LUC MONTY:

1505 En fait, le potentiel commercialisable, on parle de quarante mille sept cent cinquante milliards de pieds cubes (47 750 G pi³).

Juste un moment, je vais vérifier!

1510 Puis si on compte à peu près deux milliards de pieds cubes (2 G pi³) par puits, on compte vingt mille (20 000) puits à peu près.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1515 Vous aviez un tableau pour montrer un peu la progression en termes de production de gaz en fonction du temps, vous aviez donc, pour cinq (5) ans, vous aviez à deux cents (200) puits, cent quarante-huit (148), je pense que c'est des bcf ou millions, enfin, je sais pas les unités exactes. Après ça, après sept (7) ans, vous aviez deux cent cinquante (250) puits, deux cent trente et un (231) comme chiffre de production en milliards de pieds cubes ou millions, je sais pas.

1520 Ensuite, dix (10) ans plus tard, donc on a quand même dix (10) fois plus de puits, donc on est rendu à un total de deux mille sept cents (2700) puits, si j'ai bien compris, mais l'augmentation des revenus, je sais bien qu'il y a eu une atténuation, mais ça double même pas, en fait.

1525 Donc je me demandais comment est-ce que vous...

PAR M. LUC MONTY:

Ça, tout simplement, comme on a expliqué à l'acétate...

1530

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Bien, je vous dis ça, c'est parce qu'on nous a dit cette semaine qu'un puits, on estimait la durée de vie environ à cinquante (50) ans à peu près donc de viabilité d'un puits.

1535

Je me demandais si dans votre analyse, vous aviez le même rythme de décroissance d'un puits que l'industrie?

PAR M. LUC MONTY:

1540

Oui, à peu près.

Mais comme vous voyez, à l'acétate 9, après une dizaine d'années, c'est que les puits des premières années produisent beaucoup beaucoup moins. Alors même si vous augmentez, vous maintenez le rythme de deux cent cinquante (250) puits forés par année, il reste que les puits de la première année, eux autres, déclinent beaucoup en production.

1545

Alors vous avez pas une augmentation proportionnelle de la production totale au même rythme que le nombre de puits.

1550

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

OK, c'est correct.

1555

PAR M. LUC MONTY:

C'est simplement ça, mais on tient compte du déclin annuel de production des puits des dernières années.

1560

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Trudeau.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

1565

Oui, merci. Ces analyses macroéconomiques tant du ministère des Finances que de SECOR, est-ce qu'elles prennent en compte l'ensemble des coûts, je veux dire par là, y compris les dépenses que va devoir engager le gouvernement pour encadrer adéquatement l'industrie?

1570

Notamment l'embauche de personnel et la formation de ce personnel, l'émission, pour l'émission des permis, l'autorisation, les suivis, les inspections, les sites orphelins, la santé et sécurité, enfin, la gestion des risques, et probablement que j'en oublie.

1575

Alors quelle est la proportion de ces dépenses qui sont prises en compte dans cette analyse?

Dans d'autres juridictions, on sait qu'il y a pratiquement un autofinancement, on l'a vu au Texas, en Colombie-Britannique c'est la même chose.

1580

Alors qu'est-ce qu'on prévoit? Est-ce qu'on a prévu une hypothèse pour le Québec?

PAR M. LUC MONTY:

1585

En fait, présentement, il reste que présentement, le niveau d'activité jusqu'à maintenant était quand même réduit, donc les ministères, sauf erreur, sont capables de gérer le suivi actuel avec les ressources qu'ils ont.

1590

Mais comme on vous l'a indiqué à la page 14, il faudra, pour les nouveaux coûts que ça pourra occasionner, on dirait, pour les collectivités locales, en tenir compte comme étant un coût qui viendra prendre en compte pour les collectivités locales. Et pour ce qui est des ministères, bien, ils auront, dans le cadre de ce qu'on appelle la revue de programme annuel à déterminer s'ils peuvent soit gérer ces besoins additionnels là à l'intérieur de leur enveloppe ou faire appel à des ressources additionnelles pour leur effectif.

1595

Donc ce que je vous dirais, en résumé, c'est qu'il faudra en tenir compte. Nous, on va en tenir compte de ces nouveaux coûts là pour les collectivités locales, à l'intérieur de notre nouveau régime de redevances.

1600

Et pour ce qui est des ministères, ce sera dans le cadre de l'établissement des budgets annuels, comme on le fait à chaque année. Les ministères font état de leurs besoins au secrétariat du Conseil du trésor et dans l'ensemble, des budgets leur sont alloués en fonction de leurs besoins à l'intérieur de l'enveloppe globale des dépenses du gouvernement.

1605 Ça fait partie d'une gestion courante d'accorder les sommes puis les dépenses là où sont les besoins.

PAR LE PRÉSIDENT:

1610 Est-ce que je comprends bien que le quatre-vingt-sept millions (87 M\$) que vous avez parlé dans votre exposé, dans cinq (5) ans, était des rentrées d'argent nettes pour le gouvernement?

PAR M. LUC MONTY:

1615 Oui, additionnelles par rapport à la situation actuelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

1620 Ça, ça veut dire une fois que – bien, premièrement, les redevances, est-ce qu'elles sont déductibles d'impôt par les compagnies?

PAR M. LUC MONTY:

Oui.

1625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est net?

PAR M. LUC MONTY:

1630 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1635 OK.

PAR M. LUC MONTY:

1640 C'est avant l'impôt.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Locat et ensuite, je reviendrai à l'industrie.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1645

Donc les redevances sont déductibles sur les revenus et non pas sur l'impôt, c'est ça?

PAR M. LUC MONTY:

1650

Elles sont déductibles comme une dépense, une dépense déductible des revenus des entreprises à chaque année.

Donc elles le déduisent aux fins de l'impôt fédéral et aux fins de l'impôt du Québec.

1655

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

J'aurais une question en continuité avec celle de madame Trudeau...

PAR LE PRÉSIDENT:

1660

Un instant monsieur Locat! L'industrie avait un commentaire à apporter, on y reviendra!

PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:

1665

Pour la première partie de la question, je vais demander à monsieur Denis de répondre, de donner ses commentaires.

PAR M. DANIEL DENIS:

1670

En fait, ce sera très court.

Effectivement, ce qu'on regarde, c'est la portion des revenus qui reviennent soit au gouvernement du Québec par exemple, ou au gouvernement fédéral ou, à la limite, aux municipalités via les impôts fonciers.

1675

Maintenant, les revenus en question, qu'est-ce qu'ils peuvent générer en emplois, que ce soit dans le cadre du suivi par exemple des normes ou de la réglementation qui est associée à l'exploration ou pour toute autre fin, c'est pas mesuré.

1680

Les emplois qui sont reliés à l'exploration et à l'exploitation et non pas les emplois qui pourraient découler de l'utilisation des revenus par les divers niveaux de gouvernement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1685 OK. Monsieur Locat, et ensuite monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1690 Monsieur Monty toujours, dans votre analyse comparative avec les autres provinces, vous avez comparé des niveaux de redevances d'une province à l'autre, mais est-ce que vous avez pris en compte le fait que dans les provinces comme la Colombie-Britannique ou l'Alberta, la totalité des coûts de gestion de ces projets-là est pris en compte au niveau des permis, de telle sorte que dans le calcul, peut-être que ça fait un peu différent, si on voulait comparer le régime fiscal de ces régions-là?

1695 Je sais pas si vous suivez ma question?

1700 Autrement dit, est-ce que vous avez fait un comparatif du coût des permis, entre guillemets, pour ceux qui veulent donc développer le gaz et le pétrole, ici au Québec, versus les autres provinces, en plus de la comparaison des redevances strictes?

PAR M. LUC MONTY:

1705 Vous voulez dire au niveau des droits d'exploitation, d'exploration?

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1710 Prenons par exemple, disons que dans les provinces, comme la Colombie-Britannique ou l'Alberta, on indique que, par exemple, ils ont neuf cents (900) emplois en Alberta qui s'occupent à la Gas and Oil Commission, ils sont trois cents (300) en Colombie-Britannique, et la totalité des frais de maintien de ces agences-là sont couverts au niveau des permis, pas au niveau des redevances. C'est comme vraiment séparé en termes de calculs.

1715 Donc ma question ici, est-ce que dans votre analyse, vous avez continué à faire la comparaison entre les provinces, non seulement au niveau des redevances, mais aussi au niveau de la façon de gérer la gestion de l'activité versus les permis?

PAR M. LUC MONTY:

1720 Je vous dirai, je répondrai peut-être en deux (2) volets.

1725 Pour ce qui est de l'ensemble de l'établissement de notre redevance, tel que j'ai indiqué à l'acétate 14, on va prendre l'ensemble des coûts des entreprises tels qu'ils sont actuellement, et on va établir les coûts, coûts de l'entreprise, coûts avec les propriétaires privés, collectivités locales, le profit, et ce qu'on pense, le reste devrait être versé à l'État à titre de rentes sur la ressource.

Alors si on a moins de valeur de permis au Québec, autrement dit, on va aller chercher dans la redevance.

1730 C'est une façon différente d'aller le chercher.

1735 Puis pour nous, ce qu'il faut faire, et chercher à faire, c'est d'essayer d'en tirer le maximum pour l'ensemble des Québécois de cette ressource, tout en laissant, en permettant aux entreprises d'avoir une profitabilité.

1740 Par ailleurs, si dans l'établissement d'un nouveau régime puis dans le cadre d'un suivi, on détermine que ça va prendre des effectifs additionnels, soit pour le suivi, le contrôle, l'établissement des paramètres du régime dans le temps, ce qui est possible, à ce moment-là il est possible qu'on puisse réviser par exemple les niveaux des permis pour permettre un financement de ces effectifs additionnels qui seront requis pour la gestion du nouveau régime de redevances ou la gestion de paramètres de contrôle qui pourraient être déterminés suite à vos recommandations par exemple.

1745 Mais ça, je dirais, c'est de la mécanique. C'est qu'une fois qu'on a déterminé ce qu'on peut aller chercher, évidemment on pourra, comme revenus, on pourra à ce moment-là financer les coûts du suivi du régime par le gouvernement et ses organismes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1750 Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Oui, ma question s'adresse à monsieur Monty.

1755 Alors je vais l'enchaîner par une question d'un citoyen qui est monsieur Daniel Rainville qui demeure à Farnham.

1760 Je l'enchaînerais en même temps avec les redevances! Ce que monsieur Rainville veut savoir, c'est combien représentent les subsides gouvernementaux de tout genre, que ce soit des subventions, des crédits d'impôt, par rapport aux investissements qui ont été faits actuellement

pour l'exploration pétrolière? J'ai compris ce chiffre à peu près à deux cents millions (200 M\$) sur deux (2) ans.

1765 Et est-ce que ça peut comprendre à ce moment-là, est-ce que des subventions sont accordées ou des crédits d'impôt spéciaux, et est-ce que ça peut modifier à la baisse la redevance percevable par le gouvernement pour que l'industrie – est-ce que l'industrie peut recouvrer une partie de ces frais par exemple via les redevances?

PAR M. LUC MONTY:

1770 Je vous dirais par exemple, l'exemple que le budget de mars 2009, le gouvernement a annoncé un congé de redevances pour la mise, dans un contexte de ralentissement économique, on avait annoncé un incitatif de congé, qui était un congé de redevances pour la mise en service de puits entre la période du budget jusqu'au 31 décembre prochain.

1775 Et ce congé-là nécessitait que les puits non seulement soient forés mais mis en service.

En l'occurrence par exemple, cette mesure-là nous coûtera rien, puisque dans les faits, il n'y aura pas eu, au 31 décembre prochain, de puits en production.

1780 Ça, c'est un type de mesure fiscale, d'avantages qui avaient été annoncés, mais qui finalement n'aura pas d'effet.

1785 Pour ce qui est du régime amélioré de redevances que le gouvernement souhaite mettre en place, comme je l'ai indiqué, ce qui est souhaité, c'est qu'on puisse tirer le maximum de redevances suite à l'exploitation des puits, tout en respectant les coûts, tout en tenant compte des coûts qui présentement sont encore élevés pour l'exploitation, pour le forage des puits, et qui devront nécessairement, avec l'expérience, diminuer, puis aussi tout en respectant les sommes qu'il faudra prévoir pour compenser les collectivités locales, pour les coûts qui pourraient être engendrés par l'établissement et le contrôle de l'activité.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1795 Donc je vous remercie. Si je comprends bien, vous dites le régime actuel de redevances, l'industrie ne peut pas déduire des coûts d'exploration du régime actuel, si je comprends bien?

PAR M. LUC MONTY:

1800 Non, c'est indépendant.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Très bien, je vous remercie.

1805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous avez parlé du nouveau régime fiscal, vous avez dit, le pourcentage va être fixé selon la productivité.

1810 Est-ce qu'à ce moment-là, la courbe suivrait celle de l'Alberta?

Autrement dit, le pourcentage varierait de combien à combien?

PAR M. LUC MONTY:

1815 C'est ce que nous sommes en train d'établir. Ça serait difficile pour moi aujourd'hui de vous dire les taux exacts.

1820 Parce qu'on veut justement tenir compte de nos caractéristiques propres, des coûts effectifs au Québec.

Puis ensuite aussi du genre de mesures de compensation qu'on veut donner aux collectivités. Il est possible qu'on veuille faire différemment pour tenir compte de l'impact environnemental ou de l'impact de la présence de l'industrie.

1825 Et puis ça, avant d'établir le taux qu'on pourrait aller, disons, dont les Québécois vont pouvoir profiter à titre de redevances, il faut établir correctement tout cet ensemble de coûts là.

1830 Et c'est ce que nous sommes à faire et c'est ce qui fera l'objet du prochain régime.

Ce que j'ai voulu montrer, c'est des exemples de taux, de grilles de taux qui évoluent en fonction des prix, mais aussi de la productivité des puits.

1835 Mais je voudrais pas me prononcer aujourd'hui sur une grille exacte de taux.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Monsieur Locat.

1840

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Si j'ai bien compris, le chiffre de deux cent cinquante (250) puits, ce qui correspondrait à peu près à la demande actuelle du Québec en termes de besoins en gaz?

1845

PAR M. LUC MONTY:

Oui.

1850

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Et donc votre scénario ne prend pas en compte la possibilité, comme le fait l'industrie, qu'on dépasse en fait, qu'on excède les besoins en gaz de la province et donc qu'on exporte ou je sais pas?

1855

PAR M. LUC MONTY:

Oui, si vous allez plus loin, à un rythme, on pense qu'à peu près à deux cent cinquante (250) puits par année, l'industrie ne sera pas complètement développée à son potentiel. Mais disons, on pense que c'est un niveau viable à moyen terme, donc, qui permet des économies, un début d'économie d'échelle, puis de bénéficier d'une réduction des coûts, du fait d'une taille assez intéressante de l'industrie.

1860

C'est quand même un milliard (1 G\$), ça représenterait à peu près plus d'un milliard (1 G\$) de dépenses d'investissements par année.

1865

On peut faire une analogie entre le forage d'un puits et une mise en chantier d'une maison. Un puits, nous, on s'image ça de cette façon-là, vous dépensez quatre-cinq-huit millions (4 M\$-5 M\$-8 M\$) pour un puits une année donnée, et pendant vingt-trente-quarante (20-30-40) ans, ça vous donne un service par la suite, vous n'avez qu'à entretenir le puits.

1870

Alors en termes d'activités économiques, ce qui est important, c'est le nombre de puits à chaque année que vous forez, puis deux cent cinquante (250) puits, ça va représenter, à terme, s'il y a des économies intéressantes du côté des coûts, à peu près un point deux milliard (1,2 G\$) par année d'activités.

1875

Ce qui est pas négligeable, puisque présentement, le secteur minier, ça représente à peu près deux milliards (2 G\$) d'investissements par année. Donc on augmenterait au Québec d'à peu près cinquante pour cent (50 %) les investissements annuels dans le secteur minier.

1880 Et puis à l'année 7, si on atteint deux cent cinquante (250) puits, donc au total, à peu près d'ici sept (7) ans, près de mille (1000) puits, une fois qu'on aura atteint près de mille (1000) puits, on aura à peu près une production qui correspond à celle de la consommation québécoise.

1885 Et par la suite, comme vous voyez, à l'année 16, on sera à un niveau de production de trois cent quatre-vingt-sept milliards de pieds cubes (387 G pi³) par année, ce qui équivaut à peu près à une fois et demie (1 ½) la consommation.

1890 Puis ça, cette production additionnelle là pourra faire deux (2) choses. Soit nous permettre d'ici là d'augmenter notre consommation intérieure ou, parce qu'on pourrait, dans nos choix de consommation, augmenter la part de consommation du gaz disons au détriment du pétrole.

Ou on pourra choisir de l'exporter. Et à ce moment-là, remplacer la consommation de pétrole ailleurs, aux États-Unis par exemple, par une consommation de gaz québécois.

1895 Et dans les perspectives, c'est un peu ce qui se discute, le potentiel qui peut être intéressant éventuellement aux États-Unis, c'est de remplacer tout ce qui se fait de production au charbon par une consommation plus grande de gaz. Et aussi, il y a un potentiel aussi du côté du transport où le transport par camion vise une utilisation accrue du gaz comme source combustible.

Alors il y a des potentiels intéressants pour le gaz produit au Québec.

1900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Trudeau.

1905 **PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

Le nombre d'emplois que l'on voit sur l'acétate, c'est des emplois directs et indirects?

1910 **PAR M. LUC MONTY:**

Oui, c'est les emplois directs, disons, pour le forage, et des fournisseurs, et des premiers fournisseurs.

1915 **PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

Alors j'ai une question de madame Thibault qui nous est parvenue par courriel.

1920

Elle aimerait connaître le type d'emplois précisément qui sont prévus attachés à cette industrie, de même que – on sait aussi qu'il va y avoir des employés spécialisés, il y a de la formation, on a compris la semaine dernière qu'il y a de la formation qui a été demandé à des cégeps, spécifiquement pour l'industrie.

1925

Quand ces étudiants vont-ils être aptes à entrer sur le marché du travail et quels sont les salaires qu'on peut envisager pour ces emplois? Je résume la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

On va l'adresser peut-être à l'industrie, à moins que vous ayez des informations?

1930

Avez-vous des informations de votre côté?

PAR M. LUC MONTY:

1935

Non. Vous devriez peut-être poser la question à l'industrie, je pense que SECOR a fait un tableau intéressant qui pourrait permettre de donner une liste exhaustive des emplois touchés.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pouvez y aller.

1940

PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:

Je vais demander à monsieur Denis de répondre à la question.

1945

Mais d'une part, nous avons un document qu'on peut vous fournir, c'est une explication des types d'emplois, pas exclusif, mais qui décrit les types d'emplois, la sorte de formation et la durée de la formation. C'est juste sur une page.

1950

Mais c'est quelque chose pour vous donner juste un exemple, mais la majorité des emplois associés avec notre industrie, monsieur Denis va expliquer un peu plus en détail, mais quatre-vingts pour cent (80 %) de ces emplois nécessitent pas un diplôme universitaire de quatre (4) ans. C'est de la main-d'œuvre d'une formation d'environ deux (2) ans, quelque chose comme ça, ou un cégep.

1955

Mais monsieur Denis peut expliquer un peu en détail les types d'emplois, et je peux vous fournir la page dont je viens de mentionner.

PAR M. DANIEL DENIS:

1960 Monsieur le Président, les Commissaires, vous pourrez aussi la trouver dans le rapport remis au BAPE à la page 18.

1965 En fait, on peut regarder les travaux d'exploration, on peut les découper en plusieurs blocs. Ça va des analyses terrains, comme on disait tantôt, avec à la limite des géologues jusqu'à des travaux qu'on va voir par la suite de préparation du site, de forage, de fracturation, puis éventuellement aussi tout ce qui est rattaché aux services en amont ou en aval du forage en tant que tel, que ce soit au niveau des compensations, etc., pour des frais juridiques ou des avocats.

1970 Mais si on prend les postes principaux, dans le fond, c'est le forage et la fracturation. On a à la fois, ça peut être des opérateurs de machinerie lourde, vous allez avoir des soudeurs, des électriciens, des opérateurs de grue par exemple. Donc plusieurs métiers du secteur de la construction.

1975 Comme disait madame Henderson, qui sont pas nécessairement des diplômés universitaires, mais qui sont quand même des métiers spécialisés.

Et vous en avez aussi du type pour toute la préparation du site, que ce soit aménagement du terrain, des camionneurs, il y a beaucoup de camionneurs qui sont impliqués dans les travaux de forage, de fracturation et traitement des résidus.

1980 En général, les salaires sont plus élevés que la moyenne du Québec. Donc c'est une industrie qui contribue d'une certaine façon à rehausser, si on veut, la rémunération moyenne du Québec. Les salaires moyens payés par les travailleurs du secteur sont plus élevés donc que la moyenne du Québec. Et dépendamment évidemment des métiers, cet écart-là va être plus ou moins important. Mais la plupart sont au dessus de la moyenne de l'ensemble des salariés.

PAR LE PRÉSIDENT:

1990 Vous parlez de combien, cinq mille (5000 \$), dix mille (10 000 \$), par année?

PAR M. DANIEL DENIS:

1995 Bien, regardez, les travailleurs de la construction, dans le fond, qui un grand nombre est les camionneurs, on parle quand même de salaires moyens qui vont être autour de cinquante-cinq-soixante mille (55 000 \$-60 000 \$), alors que le salaire moyen du Québec, dépendamment de comment on le définit, est autour de trente-cinq mille (35 000 \$), entre vingt-neuf (29 000 \$) et trente-six mille (36 000 \$), dépendant du contour qu'on lui donne.

PAR LE PRÉSIDENT:

2000 Merci beaucoup.

Avant de passer à monsieur Germain, monsieur Gélinas, je vous ai pas oublié, on va venir vous questionner dans quelques instants.

2005 Donc monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2010 Oui, j'aimerais revenir sur la question des redevances. J'aurais trois (3) questions, elles s'adressent à des personnes différentes.

2015 La première question, monsieur Monty, tantôt vous avez mentionné que les redevances, c'est une dépense, est-ce que ça changerait beaucoup les hypothèses de travail du ministère si on envisageait que c'est un surplus comptabilisable comme une dépense, mais à ce moment-là, pris à même les profits nets de l'entreprise, d'après vous, est-ce que ça changerait beaucoup la viabilité de l'entreprise?

PAR M. LUC MONTY:

2020 Peut-être pas pour l'entreprise, mais pour le gouvernement du Québec certainement. Puisqu'on est dans un régime fédéral-provincial, ça fait que si on met ça à l'impôt, on va permettre qu'à l'impôt fédéral, par exemple, les entreprises n'aient plus à déduire les redevances, donc ça va grossir l'assiette du gouvernement fédéral, alors que les ressources, c'est du domaine, c'est un domaine de notre juridiction où on peut appliquer des redevances.

2025 Donc on se priverait de revenus de façon inutile.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2030 Très bien, je vous remercie; c'est clair, votre réponse.

Je sais pas si c'est à vous que je dois l'adresser, la prochaine question, ou si c'est à monsieur Laliberté.

2035 C'est qu'on a vu au courant des années plusieurs régions qui ont demandé un partage des redevances, notamment au niveau hydraulique, hydroélectrique, on l'a vu sur la Côte-Nord, on l'a vu dans la Mauricie.

2040 Donc on a vu aussi dans le cas des gaz de schiste, des régions qui souhaitaient avoir un partage des redevances.

2045 Est-ce que le gouvernement du Québec a actuellement une position concernant le partage global des redevances? Parce qu'on parle aussi de redevances de l'industrie forestière, bon, on sait qu'elles sont pas élevées en ce moment, il y a une redevance à venir, ce sera ma prochaine question, sur des droits sur l'eau.

2050 Donc est-ce qu'il y a une position gouvernementale sur le partage des différentes redevances?

PAR M. LUC MONTY:

2055 Vous voulez dire le partage entre qui et qui?

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2060 Entre par exemple le gouvernement qui retire cent pour cent (100 %) des redevances et des régions qui ont demandé à avoir une part des redevances gazières et hydrauliques, on l'a vu dans les journaux ces dernières années.

2065 Est-ce que le gouvernement a émis une position concernant ce partage de ces redevances-là avec les municipalités ou les régions?

PAR M. LUC MONTY:

2070 La position, à moins que je me trompe, il y a pas eu de position formelle de donnée à cet égard-là.

2075 Mais le principe qui est établi dans la politique de tarification du gouvernement du Québec, c'est que les redevances viennent au gouvernement en totalité, tout en tenant compte par ailleurs des coûts pour les localités.

2080 Je veux dire, par exemple dans le secteur du bois, la redevance du gouvernement est prélevée, et le gouvernement retourne une partie de la redevance pour assurer la conservation des forêts, donc le reboisement. Et toutes les dépenses en région sont assumées via une partie de ces redevances, mais le produit net retourne au gouvernement du Québec.

2085 Et par la suite, si le gouvernement du Québec, avec ces revenus-là, décide de faire des transferts aux municipalités sous d'autres formes, il y a des ententes, il y a des pactes fiscaux.

2080

Dans le modèle qui vous est présenté ici, c'est la même chose. Ce qu'on dit, avant on établit, on détermine les coûts des entreprises, on détermine aussi s'il y a des compensations à accorder aux municipalités pour tenir compte des impacts sur l'environnement et ainsi de suite, autres impacts, et par la suite, le produit net retourne au gouvernement.

2085

Et si le gouvernement, à l'intérieur de l'ensemble de ses revenus, décide de faire des transferts aux municipalités, additionnels, c'est un choix, puis c'est via généralement les pactes fiscaux que ça se fait.

2090

Alors il y a pas de position, disons, de transférer. C'est comme ça qu'on escompte tenir compte des coûts de l'exploitation des ressources en région.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Très bien, je vous remercie.

2095

Ma troisième question sur les redevances s'adresse au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ça concerne la redevance sur l'eau.

Je pense que c'est pas encore en vigueur, c'est quoi l'état de situation de ça et si ça devient en vigueur, est-ce que l'industrie aurait à payer des redevances pour ses prélèvements d'eau?

2100

PAR Mme FRANCINE AUDET:

Je vais devoir prendre la question en délibéré, pour être sûre de bien y répondre. Ça va être monsieur Michel Ouellet qui va être ici demain à partir de deux heures (2 h), il va pouvoir faire l'état de la situation concernant les redevances qui sont prévues à la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau.

2105

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Très bien.

2110

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gélinas, est-ce que vous avez des commentaires additionnels par rapport aux réponses qui nous ont été formulées?

2115

PAR M. ÉRIC GÉLINAS:

Peut-être une observation qui m'est venue en tête lorsque monsieur Monty parlait.

2120 On a une taxe sur le capital au Québec qui est en diminution de façon générale pour les entreprises de tous secteurs confondus, et je me demandais si on avait envisagé la possibilité de maintenir cette taxe-là ou peut-être de l'augmenter pour les compagnies exploitant les gaz de schiste, considérant peut-être les ressources utilisées par ce type de compagnie là, entre autres pour la ressource électrique, etc.

2125

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Monty.

2130

PAR M. LUC MONTY:

Non, c'est pas envisagé de remettre en cause l'élimination de la taxe sur le capital qui est une taxe qui est en voie d'être éliminée au 1^{er} janvier 2011.

2135

Puis la raison, c'est qu'on a démontré depuis plusieurs années que c'était une mauvaise taxe. Il y a plusieurs façons de prélever des revenus par un gouvernement, et puis il a été démontré dans les études qui ont été faites il y a plusieurs années, que c'était le type de taxe qui avait l'impact le plus nuisible sur l'économie, non seulement du Québec mais ailleurs. C'est pour ça qu'ailleurs dans la plupart, la taxe sur le capital, vous avez pas ça aux États-Unis. Vous aviez ça au Canada, et puis c'est en voie de disparaître dans toutes les provinces.

2140

Et puis il a été décidé il y a quelques années de faire la même chose au Québec. Et puis ce serait, je pense, une mauvaise décision que de revenir là-dessus.

2145

Si on voulait augmenter le fardeau fiscal des entreprises, il serait préférable de procéder autrement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2150

OK.

PAR M. LUC MONTY:

Ça peut être une position défendable, mais c'est peut-être pas la meilleure façon de faire que d'augmenter la taxe sur le capital ou de la maintenir.

2155

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Locat.

2160 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2165 Ma prochaine question s'adresse au ministère du Revenu. C'est un peu la suivante, à savoir comment une entreprise qui fait affaires au Québec paie-t-elle des impôts au fédéral et au Québec pour ses activités réalisées au Québec, si son siège social est situé en dehors du Québec, son lieu principal d'affaires est en dehors du Québec?

Alors c'est quoi la différence de fiscalité, s'il y en a une dans ces cas-là, par rapport aux entreprises qui sont basées ici?

2170 **PAR M. PAUL Jr. BERGERON:**

2175 Le gouvernement fédéral et les provinces partagent le même champ d'imposition, donc sur le revenu canadien, dans votre exemple, le gouvernement va percevoir son impôt en fonction de sa table d'imposition. Dans le cas des provinces, elles se partagent l'impôt.

2180 Donc si l'entreprise, dans votre exemple, fait affaires à la fois au Québec et à la fois en Ontario, je présume, donc en fonction de l'importance relative de ses affaires dans chacune des provinces, l'exemple simple, la moitié de ses activités sont en Ontario, la moitié de ses affaires sont au Québec, donc l'impôt provincial va être payable dans une proportion de cinquante pour cent (50 %) en Ontario et cinquante pour cent (50 %) au Québec.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2185 Donc c'est basé sur le chiffre d'affaires réalisé dans chacune des provinces?

PAR M. PAUL Jr. BERGERON:

2190 La détermination de la proportion des affaires est fonction de l'importance relative du chiffre d'affaires, d'une part, et des salaires aussi.

Il y a des formules spécifiques pour certains types d'industries, mais la réponse générale, c'est la moitié en fonction de l'importance du revenu brut dans la juridiction et l'autre moitié, en fonction de l'importance des salaires.

2195 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Est-ce que vous avez un document là-dessus, un genre de feuille d'explication qui traite de cet aspect-là?

2200 **PAR M. PAUL Jr. BERGERON:**

J'en ai pas là, mais je peux, oui. Un long, un court?

2205 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Un court, pour commencer.

PAR LE PRÉSIDENT:

2210 Madame Trudeau.

PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:

2215 Oui. Je pense que c'est à monsieur que je devrais la poser. Je pense que vous avez parlé de revenus municipaux par la taxe municipale, et on aimerait savoir quelles sont les installations de l'extraction du gaz qui sont susceptibles d'être taxées?

PAR LE PRÉSIDENT:

2220 Ensuite, on ira voir monsieur Gélinas sur cette question.

PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:

2225 Je vais demander peut-être à monsieur Sobie de venir répondre, selon ses expériences dans les autres provinces.

BY Mr. SCOTT SOBIE:

2230 I'm sorry, Mr. Chairman, Commissioners. Our experience in other jurisdictions and other provinces is such that we typically will pay taxes on surface equipment. In terms of the take that the province gets as a whole, the royalties make up the lion's share of that.

2235 And when you look back to the competitive nature of the royalties, it is a delicate balance. For an example, in Alberta a few years ago, there were companies that took millions of dollars out of that province because of a royalty change and, just recently, that royalty has come back.

2240 And in addition to that, the curves that were set up on the screen, there is some details in there. For example, other provinces provide infrastructure credits, credits for the type of wells being drilled, for depth, whether they are horizontal or not.

So, one has to look at the overall picture in terms of royalties and taxes to make a well-informed decision, but typically taxes on surface improvements are paid in other jurisdictions.

PAR L'INTERPRÈTE:

2245 Monsieur le Président, Commissaires, nos expériences dans d'autres juridictions et d'autres provinces sont telles que de façon typique, on paie des impôts sur l'équipement de surface, et en termes de la part de la province perçue, les provinces en reçoivent une partie de ces redevances. Et si on regarde la part des redevances, c'est un équilibre délicat.

2250 Par exemple, en Alberta, il y a quelques années, il y avait des sociétés qui ont pris des millions de dollars de cette province, les ont sortis à cause d'un changement de redevance et tout récemment, cette redevance est revenue.

2255 Et de plus, ce qui a été montré sur les écrans, il y a des détails, par exemple dans d'autres provinces, on fournit des crédits pour les infrastructures, dépendamment du type de puits qui est creusé, s'ils sont horizontaux ou pas et quant à leur profondeur.

2260 Donc dépendant de ce à quoi ressemblent les redevances et les impôts, les taxes, pour être bien avisé, mais de façon typique, les taxes sur les améliorations de surface sont payées par d'autres juridictions.

PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:

2265 J'aimerais juste ajouter que selon une analyse que nous avons faite récemment, c'est qu'en Colombie-Britannique, parmi huit (8) différentes municipalités qui sont touchées par le développement des gaz de shale, juste dans les stages très tôt d'exploitation, juste par un exemple, il y a sur les équipements en surface qui sont taxés, les fonds qui sont payés directement aux municipalités, juste parmi huit (8) différentes municipalités en 2009, je pense, étaient soixante-cinq millions de dollars (65 M\$) divisés entre huit (8) différentes communautés, juste pour les équipements en surface.

2270

Donc ça vous donne dans les stages très tôt d'exploitation une indication des fonds payés directement aux municipalités.

2275

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gélinas, avez-vous un commentaire additionnel?

2280

PAR M. ÉRIC GÉLINAS:

Pas vraiment. Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit.

2285

Évidemment, la Loi sur la fiscalité municipale, et votre question avait trait, je crois, à la fiscalité municipale sur la base d'imposition des équipements.

Possiblement que pour une exploitation de ce type-là, par exemple les conduites de gaz naturel, etc., sont taxées de façon particulière dans la Loi sur la fiscalité municipale, donc peut-être qu'il y aura lieu de modifier cette loi-là pour mieux l'adapter aux opérations dont on parle ici.

2290

Mais c'est essentiellement dans le même sens que monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2295

Des commentaires là-dessus, monsieur Monty?

PAR M. LUC MONTY:

2300

Je pourrais faire certaines vérifications, mais je crois que ce qui va être comme équipement fixe qui va devenir un immeuble va être taxable.

2305

Mais ce qui est amovible, disons ce qui va faire le forage puis l'équipement qui va quitter à la suite, non. Mais l'équipement qui va devenir permanent, disons, va être sujet probablement à l'évaluation foncière.

Mais sous toutes réserves, on pourra vous donner cette confirmation-là dans les prochains jours.

PAR LE PRÉSIDENT:

2310

Vous aussi, monsieur Bergeron, vous allez dans ce sens-là?

PAR M. PAUL Jr. BERGERON:

2315 C'est ni de la juridiction du Revenu ni de celle des Finances, mais la connaissance générale que j'en ai comme celle de Luc est au même effet effectivement que monsieur Monty.

PAR LE PRÉSIDENT:

2320 OK. Maintenant, est-ce que du côté de l'industrie, vous avez pensé à verser aux municipalités certaines redevances ou certaines compensations comme on peut l'observer dans certains projets éoliens?

BY Mr. SCOTT SOBIE:

2325 Mr. Chairman, Commissioners. This is a question that has come up in other jurisdictions. The industry typically allows government themselves to make that decision. In order to ensure that the royalties are competitive on an overall basis with other jurisdictions, it then allows each government to allocate those funds as it seems appropriate in each jurisdiction.

2330 And our history in these place, that is typically how it is done.

PAR L'INTERPRÈTE:

2335 Monsieur le Président, Commissaires, c'est une question qui est survenue dans d'autres juridictions. De façon typique, l'industrie permet aux gouvernements de décider ça eux-mêmes et pour s'assurer que les redevances sont concurrentielles, de façon générale, sans d'autres juridictions, ils permettent à chaque gouvernement d'affecter ces fonds-là dans chacune de leur juridiction.

2340 Et nos antécédents, de façon typique, c'est comme ça que ça se passe.

PAR LE PRÉSIDENT:

2345 Mais dans les autres provinces canadiennes, est-ce que de telles ententes sont conclues avec les municipalités?

BY Mr. SCOTT SOBIE:

2350 No, we have not, Mr. Chairman. As I described, our royalties go to the provincial government and they allocate it accordingly and municipal taxes are paid in accordance to the surface facilities there.

PAR L'INTERPRÈTE:

2355 Non, on n'en a pas conclu, monsieur le Président.

On le fait, comme je viens de le décrire, nos redevances vont au gouvernement provincial, et puis ils affectent ça dépendant des taxes foncières qui sont émises, des installations.

2360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2365 Tout d'abord, pour la question tout à l'heure, monsieur Gélinas a mentionné des gazoducs. Dans le dossier sur lequel j'ai travaillé de Pipeline Saint-Laurent, la Commission avait demandé, pour mieux comprendre la fiscalité municipale des pipelines, avait demandé un avis à la Ville de Laval, même si la Ville de Laval ne faisait pas partie du projet, la Ville de Laval a plusieurs gazoducs et oléoducs sur son territoire.

2370 Donc une réponse qui avait été fournie par la Ville de Laval sur le niveau de taxation. Alors si les gens veulent en savoir plus long, je les invite à aller sur le site du Bureau d'audiences publiques, et vous allez retrouver dans la cote DB, je ne l'ai pas de mémoire, mais une réponse assez claire de la Ville de Laval sur comment ces équipements-là étaient taxables à long terme.

2375 Un petit point d'information en passant.

2380 Monsieur Gélinas, concernant, tantôt on a mentionné donc les équipements, êtes-vous capable, lorsque par exemple on parle de bail de location, c'est-à-dire qu'on a une propriété, donc soit un agriculteur signe un bail avec un exploitant, l'agriculteur paie disons déjà des taxes municipales.

2385 Est-ce que le fait de louer une parcelle de terrain, est-ce que ça augmente la valeur, est-ce que ça lui crée une plus-value qu'il va se retrouver avec une augmentation de taxes municipales?

Est-ce que vous êtes au fait de cette information-là?

PAR M. ÉRIC GÉLINAS:

2390 Je suis pas un expert en fiscalité municipale comme tel, je suis particulièrement en fiscalité des entreprises, mais je peux prendre votre question et vous revenir. Mais je ne croirais pas.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2395 Je vous remercie.

Un petit message en passant! Tout à l'heure, la question posée par mon collègue était la même question qui avait été posée par un citoyen, monsieur Daniel Bossé de Victoriaville. Donc la question a été posée par ma collègue.

2400

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Locat.

2405

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

La question s'adresserait à monsieur Monty, et peut-être que monsieur Gélinas pourrait commenter aussi s'il le veut.

2410

D'après vous, est-ce que vous avez considéré les impacts économiques du développement de l'industrie du gaz sur la performance des autres secteurs énergétiques associés? On pense à l'aspect éolien, l'hydroélectricité, les ports méthaniers par exemple?

PAR M. LUC MONTY:

2415

Oui, au plan qualitatif, mais au plan, disons, on n'a pas encore quantifié cet impact-là.

Ça nécessitera des travaux additionnels qu'on devra compléter à cet égard-là.

2420

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Monsieur Gélinas n'a pas de commentaire? Merci.

PAR M. MARTIN IMBLEAU:

2425

Monsieur le Président, Martin Imbleau de Gaz Métro. Peut-être un complément d'information sur le sujet qui vient d'être abordé!

2430

Évidemment, Gaz Métro a à coeur la santé financière de ses clients, donc la perspective client est très importante. Et donc oui, la place du gaz naturel dans le portefeuille global, en fonction du débat actuel, est prise en considération.

2435 On vous a présenté un certain nombre de chiffres la semaine dernière, mais je me
contenterais de dire que la place prépondérante du gaz naturel au Québec se fait au détriment non
pas d'une industrie éolienne, ou d'une industrie hydroélectrique, mais au détriment d'une industrie
de mazout lourd.

2440 Donc le produit qui est réellement déplacé par une présence accrue du gaz naturel sur le
territoire québécois, c'est le mazout lourd.

Et dans l'éventualité où le gaz naturel était tellement abondant qu'un scénario d'exportation
était disponible, le déplacement qui se ferait serait vers une source encore plus polluante, c'est-à-
dire le charbon, un peu comme monsieur Monty le mentionnait plus tôt.

2445 Je vous rappelle qu'aux États-Unis, le portefeuille énergétique est constitué de vingt-trois
pour cent (23 %) de charbon, chose qu'on reconnaît pas encore au Québec, mais l'exportation
pourrait devenir, à terme, une solution intéressante pour réduire les gaz à effet de serre
continentaux.

2450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Donc j'ouvre le registre pour quelques minutes.

2455 Évidemment, nous voulons terminer à dix heures et demie (10 h ½), donc il y aurait quelques
questions qu'on pourrait prendre de l'assistance.

Mais avant, monsieur Laliberté, ça faisait longtemps que je vous avais pas posé de
questions, vous avez parlé de la rente, des permis, mais je voulais savoir combien ça rapporte au
gouvernement, ces permis-là?

2460 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

2465 Monsieur le Président, si on veut faire un calcul simple et rapide, je vous mentionnais que le
"peak" au niveau des permis a atteint dix millions d'hectares (10 M ha). Donc à dix millions
d'hectares (10 M ha) à dix sous l'hectare (0,10 \$/ha), ça fait un million (1 M\$).

Donc en termes de revenus générés, donc on ne parle pas de redevances, on parle
uniquement de rentes à cette étape-ci, donc grosso modo un million de dollars (1 M\$).

2470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis est-ce que vous pensez les réviser? Est-ce qu'ils sont comparables aux autres provinces canadiennes?

2475 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Ce sera au législateur dans la future loi sur les hydrocarbures à nous donner des indications à ce sujet-là.

2480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2485

En fait, je reviendrais avec ma petite question concernant Gaz Métro, à savoir l'impact que peut avoir le développement de l'industrie du gaz de shale sur par exemple la viabilité de projets de ports méthaniers?

2490 **PAR M. MARTIN IMBLEAU:**

En fait, les deux (2) choses sont totalement différentes, monsieur le Commissaire.

2495

Premièrement, avec les données que l'on a présentement, il est difficile de voir quelle sera la projection de la production au Québec à brève échéance.

2500

Mais vous me permettez de reculer un petit peu en arrière pour mieux répondre à votre question! Chose qui était impensable au Canada il y a quelques années à peine, c'est que la production canadienne traditionnelle est en déclin d'environ dix pour cent (10 %) au cours des dernières années.

2505

Cette production-là a été compensée, à environ dix (10 %) ou onze pour cent (11 %), par une production non conventionnelle américaine. Donc les bassins traditionnels canadiens sont en déclin, et c'est la production de "shale gas" aux États-Unis qui vient compenser la demande nord-américaine.

Pendant cette même période là, les prix du gaz naturel ont baissé d'environ deux (2 \$) à trois dollars (3 \$) par unité, que ce soit du gigajoule ou autre unité que vous voulez bien prendre, ce qui

2510 fait en sorte que le Québec bénéficie aujourd'hui d'une demande accrue, d'une offre accrue de gaz naturel sans pour autant voir les impacts directement.

2515 Donc c'est parce que les voisins augmentent leur production que nous au Québec, on est en mesure de déplacer, au cours des deux (2) dernières années, onze milliards de pieds cubes (11 G pi³), donc onze (11) Bcf sur notre deux cents (200) Bcf de mazout lourd. Donc on a déplacé ce mazout lourd, parce que des producteurs ont foré du "shale gas" à l'extérieur.

Donc on a un avantage direct, et c'est parce que les autres autour ont commencé à forer dans les sources non conventionnelles.

2520 En ce qui a trait aux ports méthaniers, Gaz Métro, ça fait dix (10) ans que l'on cherche à développer une alternative, un, de transport et deux, d'approvisionnement.

2525 Gaz Métro aujourd'hui paie plus cher son gaz naturel que n'importe qui, en fait en Amérique du Nord, environ peut-être deux (2) ou trois (3) régions qui ont la même situation géographique, ce qui fait en sorte que ce sont les clients québécois qui paient plus, les grandes industries, les clients résidentiels.

2530 Et ce que ça a permis, la production gazière au cours des deux (2) dernières années, en pleine crise financière, bien, ça a permis à nos papetières et à nos institutions d'investir quoi, bien, dans les écoles et dans les hôpitaux et dans les techniques de production, plutôt que de donner de l'argent à un producteur.

2535 Donc l'avantage est immédiat. On aurait potentiellement à voir le même impact avec les terminaux méthaniers, les conditions de marché sont telles présentement que la production gazière a fait baisser les prix en deçà de ce qui est probablement nécessaire pour rentabiliser une infrastructure de type terminaux méthaniers.

2540 Donc les deux (2) ne sont pas antinomiques, mais les deux (2) arriveraient dans un cycle économique qui pourrait être différent, un, pris dans un cycle de prix baissier et l'autre, dans un cycle de prix qui serait haussier.

Donc pour l'instant, la production gazière non conventionnelle s'avère plus intéressante.

PAR LE PRÉSIDENT:

2545 Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2550 Ma petite question à l'Association! Le modèle économique, l'étude économique qui a été mentionnée tout à l'heure, est-ce qu'elle a utilisé le modèle de l'Institut de la statistique du Québec?

PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:

2555 Monsieur Germain, je vais diriger cette question à monsieur Denis de SECOR.

PAR M. DANIEL DENIS:

2560 Monsieur le Président, effectivement, les simulations sont prises avec le modèle intersectoriel.

2565 Maintenant, c'est peut-être important de faire juste une petite nuance. Comme monsieur Monty disait au départ, c'est une industrie qui est relativement nouvelle, il y a pas beaucoup d'information disponible.

2570 Nous, on a eu le privilège, dans le fond, de voir vraiment en détail les données nominatives, si on veut, des entreprises, donc on n'a pas utilisé le modèle en utilisant un secteur qui était différent des dépenses réelles. C'est-à-dire que le ministère n'ayant pas nécessairement cette information-là a utilisé, comme on mentionnait tantôt, l'extraction minière, a "proximé" dans le fond les retombées qui sont associées par le secteur d'extraction minière.

2575 Dans notre cas, un peu comme pour le projet de Marcellus qui était mentionné plus tôt, on est allé avec les dépenses effectives, donc les types de dépenses, le type de fournisseurs et ensuite, mis ça dans le modèle qui est de l'Institut de la statistique du Québec, en fait qui est le modèle intersectoriel qui est l'outil de base, dans le fond, l'outil de référence pour ce genre d'étude là.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2580 Très bien, je vous remercie.

Du côté de l'Institut de la statistique, est-ce que vous pouvez nous faire une brève présentation de ce que le modèle fait et ce qu'il prend en compte et ce qu'il prend pas en compte?

2585 Par exemple, est-ce que le modèle est capable de tenir compte des retombées régionales ou c'est simplement des retombées nationales?

PAR M. SÉBASTIEN GAGNON:

2590 Donc pour commencer, deux (2) choses dont le modèle ne tient pas en compte. Les effets induits, donc la dépense que les travailleurs qui gagnent des salaires dans l'industrie gazière ou chez les fournisseurs, la dépense en biens et services qu'ils vont effectuer pour leur achat courant, donc ça, c'est pas tenu en compte.

2595 Et puis la régionalisation n'est pas tenue en compte dans le modèle intersectoriel, parce qu'il y a pas, ce qu'on appelle, les tables entrées et sorties au niveau régional.

 Donc les analyses de régionalisation doivent être effectuées par la suite par les clients.

2600 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

 Et globalement, le modèle tient compte donc de paramètres macroéconomiques qui sont nationaux pour l'échelle du Québec?

2605 **PAR M. SÉBASTIEN GAGNON:**

 Bien en fait, le modèle intersectoriel est basé sur ce qu'on appelle les tableaux entrées et sorties et ça, en fait, c'est une représentation comptable de l'économie du Québec, donc les liens qu'il y a entre les secteurs d'activités.

2610 Par exemple, l'industrie par exemple pétrolière achète tel et tel et tel intrant de production, va payer des salaires de tant pour une masse salariale qui est X, puis par la suite, c'est les achats, si vous voulez, les achats d'intrants intermédiaires de l'industrie va générer toute une série de dépenses dans l'économie, parce qu'une dépense d'un secteur économique, par exemple
2615 l'industrie pétrolière dépenserait par exemple un service d'architecture, et là, ce service-là lui-même va avoir à faire des dépenses pour être capable de rouler, et là, c'est toute la suite, si vous voulez, la propagation de la demande dans l'économie qui va générer de l'impact direct et indirect.

 Donc l'impact direct, habituellement, c'est l'impact dans le secteur qui est simulé, ici on
2620 parlerait du gaz de schiste; et puis l'impact indirect est généré par les achats d'intrants intermédiaires de l'industrie qui est simulé.

 Donc par la suite, vous allez avoir les impacts chez les premiers fournisseurs et ensuite de
ça, les impacts chez les autres fournisseurs de l'industrie en tant que tels. Et puis ces impacts-là
2625 se vulgarisent en valeur ajoutée, donc c'est la contribution au PIB, ce qu'on appelle communément. Donc valeur ajoutée, les taxes indirectes, les subventions que le gouvernement paie et les importations.

2630 Donc dans le fond, le modèle, qu'est-ce qu'il fait, c'est que pour une dépense par exemple d'un million de dollars (1 M\$), on va la ventiler entre cinq (5) agrégats, donc valeur ajoutée, importations, les taxes indirectes, les subventions, les autres productions, donc les stocks.

2635 Donc pour un million de dollars (1 M\$) de dépenses, on va vous ventiler cette dépense-là en cinq (5) éléments. Donc il y a pas ce qu'on appelle d'effet multiplicateur dans le sens où un dollar (1 \$) investi en donne un et cinquante (1,50 \$). Quand vous rentrez un dollar (1 \$) dans le modèle, il en sort moins qu'un dollar (1 \$) à cause des importations qui sont nécessaires.

Donc au niveau du fonctionnement du modèle, c'est le plus gros que je peux vous donner.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2640 Parfait, c'était une sous-question sur l'effet multiplicateur, je vous remercie!

PAR LE PRÉSIDENT:

2645 Alors le registre est fermé, nous avons quatre (4) intervenants.

Tout d'abord, je voulais poser une dernière question à l'industrie!

2650 Moi, je voulais savoir, comment vous allez vous assurer que les retombées se réalisent effectivement en région, dans les trois (3) régions?

Allez-vous former un comité pour maximiser les retombées? Allez-vous publiciser les emplois?

2655 Comment vous allez vous y prendre pour que les économies, les retombées économiques se réalisent, et informer les citoyens?

PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:

2660 Je vais demander à monsieur Sobie de venir répondre à la question.

BY Mr. SCOTT SOBIE:

2665 Mr. Chairman, Commissioners. Currently, we have shown that we are spending about 20% in the local communities that we operate. Now, that happens here in Québec right now.

2670 We always prefer to have our staff and workers local. And the way we endeavor to do that is, number 1, what we see and work in other jurisdictions is we have established some training programs in local colleges in order to train the staff that we talked about a few minutes ago.

We also work towards hiring local people, because it is our preference that they would be able to go home at night as opposed to have to stay in a camp. In other areas, that is not possible, because the areas are very remote. Québec has a definitive advantage in that aspect.

2675 So, we would establish programs to hire local people, to train local people for the jobs that are abundant in the industry.

PAR L'INTERPRÈTE:

2680 Monsieur le Président, Commissaires! Nous dépensons vingt pour cent (20 %) actuellement dans les communautés locales où on fonctionne actuellement au Québec.

2685 On préfère toujours que les emplois soient occupés par des gens locaux. En général, ce qui fonctionne bien ailleurs, c'est qu'on a établi des programmes de formation dans les collèges locaux, afin de former ces gens.

Nous travaillons aussi pour engager les gens de la place, parce qu'on veut pas qu'ils restent dans un camp, on préfère qu'ils puissent rester chez eux.

2690 Et souvent, on parle des endroits assez éloignés, Québec a un avantage à ce sujet, donc on établit des programmes qui visent à engager des gens locaux et de former les gens de la région, afin qu'ils puissent occuper ces emplois.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JACQUES TÉTREAULT**

PAR LE PRÉSIDENT:

2700 Donc j'inviterais monsieur Tétreault.

Bonsoir monsieur Tétreault.

2705 **PAR M. JACQUES TÉTREault:**

Rebonsoir monsieur le Président. Il me semble qu'il y a un aspect important dans le calcul des revenus qu'on n'a pas tenu compte.

2710 On parle de gains d'emplois, mais on prend pas en considération les pertes éventuelles d'emplois dues aux conséquences du non-respect du Protocole de Kyoto que notre beau grand pays a signé.

2715 Alors à moyen terme, il va y avoir des pénalités ou des barrières tarifaires qui vont s'établir, c'est indéniable, parce que le reste de la planète, eux, ils sont conscients qu'ajouter des gaz à effet de serre, c'est nocif pour notre environnement.

2720 Le fait qu'on ajoute par cette industrie-là évidemment d'autres gaz à effet de serre, à court terme, oui, on tasse un peu les plus polluants, mais à long terme, on va en ajouter du fait du bas prix de cette énergie fossile là. Il va y avoir surconsommation au lieu de prendre l'habitude de diminuer notre consommation énergétique.

2725 Alors dans les calculs, on n'en tient pas compte de ça. Puis on tient pas compte non plus du fait que voilà environ trois (3) semaines, en Chambre, l'opposition officielle a demandé au gouvernement s'il était pour reconduire la fameuse clause de congé de redevance pour cinq (5) ans, et la réponse du ministère a été effectivement, on n'a pas l'intention de l'enlever à l'heure actuelle.

2730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Question!

2735 **PAR M. JACQUES TÉTREault:**

Bien, elle est là, ma question, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2740 Donc vous voulez savoir...

PAR M. JACQUES TÉTREault:

Si on a tenu compte de ce congé de redevance, et puis si on a tenu compte à long terme des pertes d'emplois éventuellement à cause des pénalités au niveau international.

2745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça. Donc du côté de l'industrie, dans le calcul de vos retombées économiques, est-ce que vous êtes capables de répondre aux deux (2) volets soulevés par monsieur Tétreault?

2750 Est-ce que votre modèle économique a tenu compte des pertes d'emplois?

PAR M. DANIEL DENIS:

(Micro défectueux)

2755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pardon?

2760 **PAR M. DANIEL DENIS:**

Par ailleurs, à court terme, comme il a été mentionné tantôt, et comme monsieur mentionnait, on déplace des industries plus polluantes, ça fait que techniquement, notre bilan est même meilleur.

2765 Mais si on allait plus loin que ça, je pense qu'il y a une très grande incertitude sur le type de régime qui va exister, comment ça va fonctionner et effectivement, si oui ou non on va avoir ajout de gaz à effet de serre.

2770 Ça fait qu'actuellement, c'est pas pris en considération, il y a trop d'incertitude.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Donc c'est la réponse, ça n'a pas été pris en considération.

2775 **PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

2780 Excusez monsieur le Président, je pense que monsieur Jean-Luc Allard qui a fait l'analyse des émissions de gaz à effet de serre entre un puits conventionnel et non conventionnel peut répondre un peu à cette question aussi.

PAR M. JEAN-LUC ALLARD:

2785 Monsieur le Président, madame et messieurs les Commissaires! On a fait une évaluation en fait pour comparer le gaz qui était de source conventionnelle par rapport au gaz de schiste.

2790 On a déjà mentionné la semaine dernière, en fait, que l'utilisation de gaz québécois, en fait, permettait d'éliminer les sources liées au transport. Les gens de Ressources naturelles du Québec en fait avaient mentionné un chiffre de l'ordre de cinq pour cent (5 %) de réduction des gaz à effet de serre.

Les gens de Gaz Métro ont également donné certaines valeurs.

2795 On a fait également une analyse qui a été soumise plus tôt aujourd'hui dans laquelle il y avait deux (2) volets importants, un volet premièrement lié au transport. Il y avait également un volet qui était traité dans la présentation qu'on vous a remise qui était à l'effet que les sources conventionnelles ont généralement, à l'intérieur du gaz qui est émis, un pourcentage de CO₂.

2800 Et donc quand on puise du gaz naturel dans le sol ou dans un gisement, on génère également du CO₂.

2805 Les informations qu'on a à date, les essais qui sont faits au niveau exploration mettent en évidence que le gaz québécois ne comporterait pas ou très peu – le chiffre qu'on énonce actuellement, c'est moins d'un pour cent (1 %), mais dans certains échantillons, en fait, on parle de traces de CO₂.

2810 Ce qui veut dire que si vous regardez les données qu'on vous a remises, les réductions de gaz à effet de serre liées à l'usage de gaz québécois auraient deux (2) volets importants de réductions; un premier volet lié à l'absence de transport de l'Ouest canadien jusqu'ici.

2815 L'autre volet important serait lié au fait que le gaz de schiste ou le gaz shale québécois ne comporterait pas en fait, on a déjà mentionné qu'il y avait pas de composante H₂S, il y aurait pas non plus ou il y aurait pas de façon significative une composante CO₂. Et donc ça permettrait d'avoir une réduction significative de gaz à effet de serre en l'utilisant localement.

L'usage local en fait d'à peu près n'importe quelle ressource comporte toujours un avantage au niveau gaz à effet de serre et dans le cas du gaz naturel, c'est également vrai.

PAR LE PRÉSIDENT:

2820 Merci. Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2825 Dans cette même veine là, j'ai ici une question de monsieur Louis-Gilles Francoeur, en parlant de substitution, ma question s'adresse à Gaz Métro.

La question est: est-ce que des prix à la baisse du gaz naturel ou des prix très bas, est-ce que ça peut provoquer un remplacement de l'électricité dans certains cas?

2830 Vous avez parlé de substitution sur le mazout, mais est-ce que vous avez observé que certains clients ont préféré aller au gaz naturel plutôt qu'à l'électricité, parce que c'était moins cher?

PAR M. MARTIN IMBLEAU:

2835 Non, en fait, monsieur le Commissaire, il y a pas de réelle conversion qui se produit du gaz naturel vers l'électricité. Lorsqu'il y a conversion, si c'est au Québec, c'est vraiment au détriment du mazout lourd.

2840 Par contre, ce qui se passe au niveau continental, la baisse des prix du gaz naturel favorise la conversion du charbon vers le gaz naturel, ce qu'on constate pas au Québec, comme je le disais tout à l'heure, parce qu'on voit pas ça.

2845 Mais je rappellerais à la Commission qu'il va se construire dans le Midwest américain l'équivalent de dix mille mégawatts (10 000 MW) de centrales au charbon d'ici cinq (5) ans, donc le quart d'Hydro-Québec sera construit au charbon dans les cinq (5) prochaines années à quelques milliers de kilomètres d'ici.

2850 Et donc un prix à la baisse du gaz naturel permet de déplacer des sources telles le charbon, en fait les vieilles usines au charbon, mais il y a pas de réel déplacement qui se fait du gaz naturel vers l'électricité ou l'électricité vers le gaz naturel.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2855 Merci. Toujours en parlant de substitution, l'autre sous-question de monsieur Francoeur, on a parlé récemment d'électrification, de voitures électriques. On a aussi parlé de voitures qui pourraient être propulsées au gaz naturel.

2860 D'après vous, est-ce que le gaz naturel est un concurrent féroce aux voitures électriques?

PAR M. MARTIN IMBLEAU:

On veut toujours être un concurrent féroce!

2865 A priori, ce qu'on vous dirait, c'est que chez Gaz Métro, on croit beaucoup à l'avenir du gaz naturel dans le transport par véhicules lourds plutôt que dans la voiture résidentielle, la voiture commune.

2870 D'ailleurs, on vous a présenté certains chiffres il y a pas tellement longtemps, parce que le déplacement du diesel par le gaz naturel permet de réduire d'environ trente pour cent (30 %) des gaz à effet de serre sur chacune des unités.

2875 Et ce que Gaz Métro va viser au cours des prochains mois et prochaines années, c'est de prendre une place prépondérante dans le transport lourd dans le corridor Québec-Toronto qui lui seul représente un pourcentage très important des gaz à effet de serre.

Donc c'est vraiment ce secteur-là qui va être visé par Gaz Métro beaucoup plus que la voiture à gaz naturel comme première étape.

2880 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Très bien, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2885 Oui monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

2890 J'aimerais peut-être aussi rediriger la question à monsieur Monty, justement concernant, à savoir si dans votre analyse, vous avez pris en compte ces aspects-là sur les emplois et Kyoto?

Est-ce que ça a été considéré dans votre analyse?

2895 **PAR M. LUC MONTY:**

À ce stade-ci, les impacts qu'on a mesurés, c'est sur l'emploi, pas sur les effets sur les gaz à effet de serre.

2900

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

En fait la question donc des emplois en relation avec le Protocole de Kyoto, est-ce qu'il y a des considérations à faire à cette étape-ci là-dessus?

2905

PAR M. LUC MONTY:

Il faudrait voir comment. Là-dessus, il faut que les gouvernements s'entendent vers des cibles, ce qui est pas encore parfaitement le cas.

2910

Et puis des autres façons, donc entre-temps, on tient compte de ça, c'est en investissant massivement dans des transports en commun pour inciter les gens à changer leur mode et à consommer moins d'énergie.

2915

C'est pas directement en essayant de dire, on va consommer moins de telle chose ou telle chose. Du temps que les gouvernements à l'échelle planétaire s'entendent sur des cibles, et puis qu'ils parviennent à s'orienter vers une direction, en attendant, les gouvernements agissent quand même en incitant des comportements qui réduisent la consommation, puis le transport en commun, dans lequel le gouvernement du Québec et l'ensemble des gouvernements au Canada investissent massivement sont un effort dans ce sens-là.

2920

Puis pour le reste, bien, il y a nos efforts personnels. Moi, je prends l'autobus, ma fille me fait faire du compost, ça fait qu'on essaie d'y contribuer en attendant que tous dans ce grand monde, on arrive à établir des cibles puis que tout le monde puisse travailler dans la même direction.

2925

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Merci monsieur Tétreault.

2930

KIM CORNELISSEN

2935

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'inviterais madame Kim Cornelissen.

PAR Mme KIM CORNELISSEN:

2940 Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire, messieurs les Commissaires!
Kim Cornelissen, flamand comme nom!

Je suis vice-présidente de l'Association québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique, mais également résidente de Saint-Marc-sur-Richelieu.

2945 Ma première question va être plus avec mon chapeau AQLPA et la deuxième, mon chapeau
Saint-Marc.

PAR LE PRÉSIDENT:

2950 Mais c'est parce que vous avez le droit juste à une (1) question ce soir.

PAR Mme KIM CORNELISSEN:

2955 Ah bien zut!

PAR LE PRÉSIDENT:

2960 C'était nos règles du jeu.

PAR Mme KIM CORNELISSEN:

OK, d'accord. Je vais prendre celle de l'AQLPA.

2965 Je voudrais savoir, la question s'adresse au gouvernement, aux différents ministères, s'il y a
eu une étude exhaustive de comparaisons entre l'impact économique du gaz de schiste et celle
de l'ensemble des énergies renouvelables, si on décide de renoncer aux fossiles, c'est-à-dire de
ne pas créer de nouvelles énergies fossiles?

2970 Et là, je parle par exemple qui traite des emplois locaux versus les emplois qui ne seront
pas perdus, ceux qui peuvent être perdus ou non. Je parle de la question des achats locaux, du
coût des risques, et madame Trudeau l'a mentionné un peu tantôt, il y a différents risques qui
doivent être calculés selon nous.

2975 La question des redevances locales aux municipalités qui peuvent être faites grâce aux
énergies renouvelables.

2980 La question des pertes de revenus des riverains autour des puits, par exemple, ce qui n'arrive pas nécessairement avec les énergies renouvelables.

Et si cette étude n'existe pas, est-ce que le gouvernement est prêt à en faire une?

PAR LE PRÉSIDENT:

2985 Donc on va diriger la question au ministère des Ressources naturelles.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2990 Monsieur le Président, je vous dirais que cette étude-là exhaustive n'a pas été réalisée.

Est-ce que vous pourriez me préciser votre question s'il vous plaît, madame?

PAR LE PRÉSIDENT:

2995 Dans le fond, si je comprends bien, parce qu'on essaie de bien comprendre la question, dans le fond, si je comprends bien, vous voulez savoir s'il y a déjà eu une étude qui comparait les différentes sources d'énergies avec le gaz de shale pour prioriser le gaz de shale, est-ce que j'ai bien compris?

3000 **PAR Mme KIM CORNELISSEN:**

Pas nécessairement pour prioriser le gaz de shale.

PAR LE PRÉSIDENT:

3005 Ou pour le mettre de l'avant, c'est ce que je comprends?

PAR Mme KIM CORNELISSEN:

3010 En fait, c'est le contraire. C'est pour prioriser par exemple les énergies renouvelables, si on décidait qu'on n'allait plus vers la filière fossile.

PAR LE PRÉSIDENT:

3015 C'est ça. Avez-vous fait une analyse comparative pour tirer vos conclusions, pour donner des orientations?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3020 Non monsieur le Président, je n'ai pas ce type de données là entre les mains présentement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3025 Puis est-ce que vous avez l'intention d'en faire une?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3030 Lorsqu'on regarde l'évolution par exemple de la biomasse, je montrais dans le diagramme, du bilan énergétique qu'on utilise, actuellement la biomasse compte pour huit pour cent (8 %), et le gaz naturel compte pour treize pour cent (13 %) du bilan énergétique.

Mais on sait qu'il y a des efforts qui se font dans le renouvellement des technologies et de l'amélioration des technologies justement pour promouvoir les énergies vertes.

3035 Mais ça va pas assez vite. Donc on a vraiment besoin du gaz naturel, on peut pas s'en passer actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3040 Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

3045 Monsieur Laliberté, ça remonte un petit peu à loin, à quelques années, ma mémoire est floue, il y avait eu une commission parlementaire sur la stratégie énergétique et il y avait des spécialistes qui avaient été embauchés, je sais pas si c'était par le ministère des Ressources naturelles à l'époque ou la commission parlementaire elle-même, il y avait quatre (4) ou cinq (5) experts. De mémoire, il y avait des questions de ce type-là, l'énergie renouvelable et énergie fossile qui avaient été abordées par les experts.

3050 Je sais pas si ces experts-là avaient produits des études ou des documents pour appuyer leur prestation.

3055 Je me demandais si ça serait possible de vérifier quelles avaient été les études qui ont été faites ou quelles avaient été les présentations faites par ces experts-là à l'époque? Ça remonte, genre, à quatre (4) ou cinq (5) ans.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3060 Oui monsieur le Président, on va faire les vérifications nécessaires, puis on va essayer de vous revenir avec cette information-là.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

3065 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3070 Du côté de l'industrie, est-ce que vous avez un complément?

PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:

3075 Oui monsieur le Président, nous avons amené un expert des États-Unis, un professeur en économie de l'état du Wyoming, avec beaucoup d'expertise dans ce domaine, donc je vais lui demander de venir faire ses commentaires, monsieur Considine.

BY Mr. TIM CONSIDINE:

3080 Good evening, Mr. Chairman, Commissioners. I did some studies of the Marcellus economic impacts. And the one thing to note about shale gas development is that it is a continuous manufacturing process where the number of wells drilled each year continues, increases to some point. So, once the industry reaches a stage of development where the support industry is there, you have a very steady stream of jobs that are created in the industry.

3085 Compare that with some of the wind projects in the United States, the development is upfront very quick and then it stops. And, moreover, many of the jobs are outsourced where supplies are brought in from abroad to construct the windmills.

3090 So, in summary, natural gas production, shale gas production in particular is a very labor-intensive process.

PAR L'INTERPRÈTE:

3095 Bonsoir monsieur le Président, Commissaires. J'ai réalisé quelques études sur le Shale de Marcellus et les impacts économiques y afférents.

3100 Une chose qu'il faut noter sur le développement du gaz de schiste, c'est que c'est un processus de fabrication en continu, donc le nombre de puits va en augmentant d'une année à l'autre.

3105 Quand l'industrie atteint un certain niveau de développement où toute l'infrastructure de soutien est là, il y a un certain nombre d'emplois qui sont créés.

3110 S'il faut le comparer avec les projets éoliens aux États-Unis, le développement est très rapide au début et ensuite, il n'y a rien. En plus, plusieurs de ces emplois sont partis et les fournitures viennent d'outre-mer pour la construction de ces éoliennes.

3115 Alors en résumé, la production du gaz naturel, et même le gaz de schiste est un processus qui exige beaucoup de travail.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup madame Cornelissen.

3115 _____
JACQUES ARCHAMBAULT

PAR LE PRÉSIDENT:

3120 Monsieur Jacques Archambault.

PAR M. JACQUES ARCHAMBAULT:

3125 Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3130 Bonsoir monsieur Archambault.

PAR M. JACQUES ARCHAMBAULT:

3135 Je suis pas sûr que la question a été soulevée tantôt, mais je suis pas sûr d'avoir entendu la réponse convenablement.

C'est concernant l'octroi de subventions et de crédits d'impôt aux compagnies. Le Québec est une province où il s'accorde des milliards de dollars en subventions et crédits d'impôt au milieu des affaires, PME, industries.

3140 J'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention d'accorder des subventions d'impôt ou crédits d'impôt incluant le congé de redevance de cinq (5) ans qui était initialement prévu prendre fin en 2010, et combien coûtent ces subventions ou crédits d'impôt à l'ensemble de la société québécoise?

3145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc du côté du ministère du Revenu et des Finances après, parce que là, lequel de vos deux (2) ministères ça touche le plus?

3150 Ou vous pouvez prendre chacun une partie de la réponse. Donc ça va être monsieur Monty.

Monsieur Monty, vous vous adressez au Président s'il vous plaît.

PAR M. LUC MONTY:

3155 Ce que je peux vous dire à l'égard du congé de redevance pour cinq (5) ans, qui doit se terminer le 31 décembre prochain et qui ne sera vraisemblablement pas utilisé, puisque pour être utilisé, il faut qu'il y ait une production de gaz avant le 31 décembre prochain, ce qui n'est pas le cas et ce qui ne sera vraisemblablement pas le cas, donc ce crédit-là est prévu se terminer.
3160 D'autant plus qu'il n'était prévu que pour la période, qu'en raison du ralentissement économique, et le Québec est sorti de belle façon de la récession, étant en reprise. Donc il est pas prévu que cet avantage fiscal là soit reconduit.

3165 Quant à la discussion plus large sur l'ensemble des incitatifs fiscaux au Québec et des subventions, ça fait l'objet d'une analyse par le gouvernement, tel qu'il a été mentionné, dans le cadre du plan de retour à l'équilibre budgétaire où il faut respecter des cibles de dépenses très rigoureuses, que l'ensemble de ces programmes-là fassent l'objet d'un examen, notamment par le ministère des Finances, mais aussi par le ministère du Développement économique, de manière à identifier des sources d'économies possibles.

3170 Et c'est un travail qui est en cours présentement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3175 Merci beaucoup.

Merci monsieur Archambault.

3180

YVON RUDOLPHE

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais monsieur Yvon Rudolphe.

3185

Bonsoir.

PAR M. YVON RUDOLPHE:

3190

Bonsoir monsieur le Président. Yvon Rudolphe, je suis évaluateur, expert évaluateur en entreprise et en immobilier.

3195

Évidemment pour les entreprises, c'est très préoccupant, notamment, au niveau de la pénurie de main-d'œuvre. On sait que dans la région où on a l'intention de faire de la prospection de gaz de shale, on a pénurie de main-d'œuvre, justement par le profil de ce que l'industrie nécessite, notamment en fait, lorsqu'on parle de soudeurs ou de métiers spécialisés.

Il y a effectivement une pénurie de main-d'œuvre dans toute la section du Bas-Saint-Laurent.

3200

Alors ma question est celle-ci! Étant donné les projections que j'ai vues, le nombre évidemment, c'est lors de la prospection où on nécessite le plus de main-d'œuvre spécialisée, et la croissance que je voyais, je me posais la question, lorsqu'on parle de création d'emplois, où va-t-on la prendre?

3205

Est-ce qu'on va importer de la main-d'œuvre? Et si on importe de la main-d'œuvre, bien, forcément, est-ce que dans les modèles économiques, étant donné que le lieu, c'est le lieu de résidence au 31 décembre qui compte dans la fiscalité ici, forcément est-ce qu'on aurait une forte baisse de perte en fait par les employés importés, notamment, bien, je pense que probablement l'Alberta a des gens plus spécialisés.

3210

Donc il y aurait cet impact au niveau des entreprises ici, une forte compétition et donc par conséquent, la productivité de nos entreprises québécoises.

3215

Est-ce que les ministères ont tenu compte dans leur modèle, parce qu'il me semble être assez linéaire comme modèle, juste très peu de variables.

PAR LE PRÉSIDENT:

3220 OK. Avant d'aller voir les ministères, on va poser la question à l'industrie, pour voir si dans leur étude d'impact, ils ont tenu compte de ça.

Est-ce que vous avez vérifié s'il y avait suffisamment de main-d'œuvre régionale pour répondre à la création d'emplois que vous nous avez démontrée tout à l'heure?

PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:

3225 Merci monsieur le Président. Monsieur Denis.

PAR M. DANIEL DENIS:

3230 Je pense qu'il y a deux (2) façons, monsieur le Président, de voir la réponse à la question.

D'une part, il faut voir qu'on peut ajouter de la main-d'œuvre qualifiée, ça, c'est ce qu'on a mentionné tantôt, par rapport à certains programmes de formation qui sont en cours, par exemple avec le Collège de Thetford Mines.

3235 L'autre, il faut voir. Actuellement, il y a effectivement une demande peut-être importante dans certains secteurs de la construction, mais il faut voir que les projets d'infrastructures vont se terminer, c'est-à-dire que si on regarde le secteur de la construction, les perspectives sont moins bonnes dans les prochaines années que dans les dernières, les toutes dernières.

3240 Et compte tenu que le rythme de développement n'est pas immédiat, si on parle sur un horizon de deux-trois (2-3) ans, non seulement on a du temps de former des gens qui pourraient à ce moment-là avoir les compétences qu'il faut pour les postes qui sont disponibles, mais en plus, ça permettrait une phase de transition par rapport à l'ébullition qu'il y a actuellement dans le secteur de la construction.

PAR LE PRÉSIDENT:

3245 Mais avez-vous vérifié, je sais pas, moi, le pourcentage de chômage dans les régions, la disponibilité de main-d'œuvre selon le Bureau de la statistique, etc.?

Parce que là, je comprends ce que vous me dites, là, mais en même temps, est-ce que vous avez quantifié ce besoin de main-d'œuvre là par rapport à la main-d'œuvre disponible?

3255 **PAR M. DANIEL DENIS:**

Regardez, la zone, dans le fond, d'exploration actuellement est quand même assez large, ça couvre des territoires dont le taux de chômage est plus élevé que la moyenne du Québec. Si on regarde par exemple, si on va un petit peu plus du côté à la limite d'Asbestos, même Lotbinière, si on tient compte, dans le fond, de l'autre côté, Trois-Rivières, Mauricie-Bois-Francs, il y a une petite section où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise.

3260

Ça fait qu'actuellement, compte tenu de la situation de l'emploi dans certaines des régions qui sont concernées, il y a un potentiel de main-d'œuvre disponible.

3265

Ensuite, il faut voir qu'au fur et à mesure dans le temps, il s'ajoute au Québec bon an mal an cinquante mille (50 000) personnes dans la population active pour lesquelles il faut trouver un travail. Donc c'est quand même dynamique, il y a une augmentation en continu du nombre de personne qui est en âge de travailler.

3270

Le vieillissement s'en vient, il va y en avoir moins, mais quand même, encore aujourd'hui, pour les prochaines années, il y a un flux de jeunes qui rentrent sur le marché du travail qui pourraient se diriger vers des carrières dans ce secteur-là.

3275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du ministère, avez-vous évalué ce potentiel-là de main-d'œuvre?

3280

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Non monsieur le Président, on n'a pas cette information-là.

3285

PAR M. LUC MONTY:

Monsieur le Président, je pense que le problème qui est mentionné, c'est un beau problème, puis on souhaite en avoir beaucoup dans l'économie, des problèmes comme ça.

Mais nous, ce qu'on pense, au ministère des Finances, après examen, c'est que l'emploi va bien au Québec, mais les taux d'emploi peuvent encore être améliorés.

3290

Si on compare notre taux d'emploi par exemple au Québec qui est de l'ordre de soixante pour cent (60 %) présentement, on peut atteindre des niveaux plus élevés que ça. Par exemple en Alberta, il y a des taux d'emploi plus élevés.

3295 Donc il est possible de réduire le chômage davantage dans les régions concernées.

3300 Bien sûr, le défi qu'on a, c'est de former la main-d'œuvre de manière à ce qu'elle réponde aux compétences nécessaires aux besoins de l'industrie. C'est pas le cas pour des emplois très très spécialisés pour le forage, mais avec le temps, on sera capable, on croit, avec les ministères, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, d'offrir la formation de main-d'œuvre pour qu'ils puissent développer une offre de travail pour ce secteur-là sans nuire au développement des autres entreprises.

3305 Il y a encore de la place au Québec pour augmenter l'emploi dans ces secteurs-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Merci monsieur Monty.

3310 Merci monsieur Rudolphe.

PAR M. YVON RUDOLPHE:

3315 Je voulais simplement, par rapport à la question que vous m'aviez déjà posée, monsieur le Président, il existe aux États-Unis une association internationale, American Society of Appraisal, et ils ont un institut où en fait on a beaucoup d'études.

3320 J'ai fait part par courriel pour répondre justement en fait à certaines questions qui étaient sensibles, notamment au niveau des valeurs, et en fait, on m'a envoyé certaines références. Mais j'ai pas pu encore découler des informations pertinentes.

 Toutefois, je vous suggère de pouvoir communiquer avec The American Society of Appraisal et l'institut, The American Institute of Appraisal. Merci.

3325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Merci beaucoup.

3330 Monsieur Germain.

3335

LISE THIBAUT (par Internet)

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

J'aurais une question qui est adressée par une citoyenne, madame Lise Thibault citoyenne.

3340

Je reviens encore un petit peu dans le domaine de la substitution. Je ne sais pas trop à qui adresser la question ce soir, mais je tenterais de le faire du côté du ministère des Ressources naturelles.

3345

Compte tenu que le Québec actuellement a des surplus d'électricité, d'hydroélectricité, madame Thibault fait également référence au fort potentiel éolien et au potentiel de substitution pour le chauffage que constitue la géothermie, la question de madame Thibault est à l'effet: pour quelle raison le gouvernement québécois n'opère-t-il pas maintenant une substitution la plus efficace possible vers ces énergies-là, par exemple hydroélectrique, qui sont en surplus plutôt que vers le gaz naturel?

3350

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Comme il a été mentionné, monsieur le Président, il y a des industries au Québec qui fonctionnent uniquement au gaz naturel. Donc on ne peut pas remplacer, on ne peut pas substituer nécessairement le gaz naturel par l'électricité dans certains processus de fabrication.

3355

Donc le gaz naturel est nécessaire pour notre industrie, pour certaines industries importantes au Québec.

3360

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Et à votre connaissance, compte tenu qu'Hydro-Québec a annoncé un certain volume de surplus d'électricité pour les six-sept (6-7) prochaines années, il y a pas de nouveaux programmes, à votre connaissance, que le gouvernement est en train de mettre en place, comme on a déjà vu il y a au-delà de vingt (20) ans, pour des programmes de conversion des systèmes de chauffage au mazout par exemple vers l'électricité?

3365

C'est le cas de la résidence que j'ai chez moi. L'ancien propriétaire était au mazout, puis il a changé son système d'air chaud vers l'électricité.

3370

Donc il y a pas de nouveaux programmes à votre connaissance, similaires?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3375

À ma connaissance, il y a pas de programmes actuellement.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

3380

Je vous remercie.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

3385

PAR LE PRÉSIDENT:

Avant, monsieur Locat, est-ce que vous avez une question? Non. Madame Trudeau, ça va?

3390

Monsieur Laliberté, dans votre présentation, vous faisiez part de coût du capital de quatre point deux millions (4,2 M\$) par puits.

Ou c'est monsieur Lamarre?

3395

PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAMARRE:

Oui, je vais répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3400

Moi, je veux savoir la différence par rapport aux dix millions (10 M\$) qu'on parlait cette semaine ou la semaine passée, le différentiel de coût.

3405

Est-ce qu'on parle de la même chose ou c'est d'autre chose, le quatre point deux millions (4,2 M\$)?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAMARRE:

3410

OK, je peux répondre peut-être pour le bout quatre point deux (4,2 M\$), en fait c'est ce que j'ai présenté tantôt.

Donc ça fait partie des hypothèses qu'on utilise. Ça fait partie des données qu'on a obtenues de l'industrie sur à quoi ressemblerait un puits dans quelques années, les coûts typiques.

3415

Là, par contre, pour le dix millions (10 M\$), je dois avouer, je sais pas à quoi vous faites référence.

PAR LE PRÉSIDENT:

3420

Je fais référence aux coûts que l'industrie nous a donnés.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAMARRE:

3425

OK, c'est beau.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous savez, donc est-ce qu'on compare les mêmes choses?

3430

PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAMARRE:

Bien oui, en fait, on compare les mêmes choses, mais pas au même moment.

3435

C'est-à-dire que présentement, les coûts sont beaucoup plus élevés, c'est-à-dire les effectifs sont pas présents ici au Québec. Aussi, il y a une recette qui doit être développée. Les méthodes ne sont pas encore élaborées.

Alors c'est beaucoup plus coûteux de mettre en place les premiers puits. Donc c'est pour ça qu'on parle de chiffres comme vous dites, que vous avancez de dix millions de dollars (10 M\$), alors qu'à terme, il y aurait une réduction des coûts pour la construction d'un puits, et là, on parle plutôt de quatre point deux millions de dollars (4,2 M\$).

3440

PAR LE PRÉSIDENT:

3445

Donc à terme, c'est quatre point deux millions (4,2 M\$) au Québec?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAMARRE:

3450

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et non dix millions (10 M\$). Dix millions (10 M\$), c'est au début au Québec, OK.

3455

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

Ceci complète notre séance de ce soir.

Je vous invite pour la prochaine qui est demain après-midi à compter de deux heures (2 h), elle va se poursuivre toute la soirée aussi. On va parler du milieu biophysique.

3465

Donc merci à tous les participants, particulièrement aux personnes-ressources qui se sont déplacées ce soir.

3470

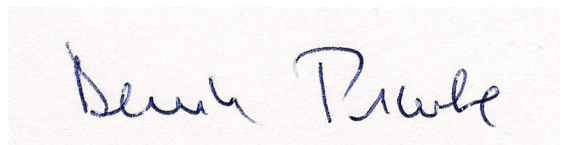
Donc merci beaucoup.

SÉANCE AJOURNÉE AU 13 OCTOBRE 2010 À QUATORZE HEURES (14 H)

3475

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3480



DENISE PROULX, s.o.